

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE
CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

Rapport de gestion 2018

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES	p 3
↳ Le contexte économique et les marchés financiers	
↳ Les prévisions 2019	
LES FAITS MARQUANTS 2018 & PERSPECTIVES 2019	p. 4 à 9
↳ Le Projet d'Entreprise Ensemble construisons 2.019	
↳ L'innovation	
↳ Le multicanal	
↳ Les réseaux sociaux	
↳ La Banque Privée	
↳ Des travaux immobiliers significatifs	
↳ Responsabilité Sociale des Entreprises	
↳ Notre engagement mutualiste	
↳ Perspectives 2019 et évènements post-clôture	
L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2018	p. 10 à 12
↳ La Conquête	
↳ La Collecte	
↳ Les Crédits	
↳ La Vente de Services	
PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS	p. 13 à 18
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	p. 19 à 22
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
REMUNERATION DU CAPITAL	p. 23
EVOLUTION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	p. 23 à 24
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	p. 24
FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES	p. 25 à 80
↳ Risque de Crédit	
↳ Risque de Marché	
↳ Gestion du Bilan	
↳ Risque opérationnel	
↳ Risque juridique	
↳ Risque de non-conformité	
↳ Informations prudentielles	
INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES BANCAIRES INACTIFS	p. 81
DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	p. 82

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le contexte économique et les marchés financiers

Après une croissance très dynamique en 2017 dans l'ensemble de l'économie mondiale, 2018 a été marquée par une désynchronisation des grandes zones économiques. En France, la croissance a nettement ralenti par rapport à l'an passé. A l'issue de la publication du PIB du troisième trimestre, la croissance atteindrait 1,5% sur l'année, contre +2,3% en 2017. L'effet de la crise des « gilets jaunes » pèserait à hauteur de 0,2 point de croissance sur le PIB au quatrième trimestre. Au-delà, une croissance légèrement plus dynamique est prévue en 2019 (+1,8%), compte tenu de la mise en place des mesures intervenues dans le sillage de la crise des « gilets jaunes ». Puis en 2020, la croissance ralentirait à nouveau (+1,6%).

Les prévisions 2019

La hausse des prix à la consommation atteindrait 1,9% en moyenne annuelle en 2018, 1,3% en 2019 et 1,4% en 2020. A noter que ce ralentissement de l'inflation serait favorable au pouvoir d'achat des ménages en 2019.

Les perspectives de la consommation des ménages demeurent dépendantes du calendrier de mise en place des mesures fiscales. En 2019, elle accélérerait ponctuellement (+1,9%, après +0,9% en 2018) compte tenu de la mise en place des mesures annoncées. Ces mesures représentent environ 10 milliards d'euros et sont ciblées sur les salariés et retraités à revenus modestes et moyens. Elles vont permettre un gain de pouvoir d'achat supplémentaire marqué de 0,7% en 2019. Compte tenu des baisses d'impôts déjà prévues (taxe d'habitation notamment) et du freinage attendu de l'inflation, le pouvoir d'achat des ménages enregistrerait un gain important en 2019, de 2,3%, en net rebond après 1% en 2018.

L'investissement des entreprises conserverait une dynamique assez solide mais cette dernière se modérerait graduellement compte tenu du léger freinage de l'activité et d'une modeste hausse des taux. L'amélioration des marges et des profits des entreprises, liée notamment à la bascule CICE/cotisations, combinée à une hausse du taux d'utilisation des capacités de production favorise cette tendance. L'investissement des entreprises progresserait de 4,2% en 2019, puis 3,5% en 2020, après 3,9% en 2018.

La contribution nette du commerce extérieur à la croissance serait ponctuellement positive en 2018 (+0,5 point) compte tenu d'un moindre dynamisme des importations sur la période récente, et légèrement négative en 2019 et 2020 (-0,1 point).

Les mesures prises dans le sillage de la crise des « gilets jaunes », qui sont principalement des baisses (ou des annulations de hausses) d'impôts et de charges, dégraderaient les finances publiques. Toutes choses égales par ailleurs, elles font remonter le ratio de déficit public en 2019 de 2,8%, initialement prévu, à 3,3%. De nouvelles mesures d'économies sont actuellement à l'étude. Sont notamment évoquées le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises et une taxe sur les Gafa, permettant de réduire un peu ce ratio vers 3,1% - 3,2%. Mais la France serait le seul pays de la zone euro à dépasser le seuil des 3%, l'ensemble de la zone affichant un déficit/PIB limité à 0,8% en 2018 et 0,9% en 2019.

LES FAITS MARQUANTS 2018 & PERSPECTIVES 2019

Le Projet d'entreprise Ensemble construisons 2.019

La courbe de « croissance » de notre projet d'entreprise **Ensemble construisons 2.018** affiche un taux d'avancement de 93% avec 7 projets finalisés et 11 projets ayant une atteinte supérieure à 90%.

Les 24 projets déclinés en cinq ambitions stratégiques ont été construits avec le digital, en intégrant de nouveaux outils, de nouveaux concepts, de nouvelles façons de travailler.

Parmi les actions menées depuis le lancement, les principales réalisations en 2018 sont les suivantes :

- Ambition n°1, Etre la banque de référence de la Relation Clients :
 - ✓ Déploiement des parcours séparations/divorces, successions et majeurs protégés.
 - ✓ Mesure de l'IRC Stratégique et de l'IRC Agence, dont les bons résultats confirment les progrès de la CR en matière d'excellence relationnelle.
- Ambition n°2, Installer la banque multicanale de proximité, humaine et digitale :
 - ✓ Mise en place de 2 animateurs multicanal et déploiement du tableau de bord multicanal en agence.
 - ✓ 43% des entrées en relation via les tablettes en agence.
- Ambition n°3, Accompagner tous les moments de vie de tous nos clients :
 - ✓ Lancement de la démarche Prévention et Bien vieillir à domicile (BVAD).
- Ambition n°4, Développer notre différence par les Femmes et les Hommes de l'Entreprise :
 - ✓ Création d'une Caisse locale de l'Innovation, en avril, pour ancrer l'accompagnement des entreprises innovantes et l'innovation dans la gouvernance de notre Caisse régionale.
 - ✓ Organisation d'une journée « Vis ma vie » siège-réseau.
- Ambition n°5, Cultiver la solidité de l'Entreprise et amplifier notre performance et notre agilité :
 - ✓ Lancement du deuxième appel à idées « Tous digital », en équipe.

Le Groupe Crédit Agricole mène actuellement une vaste réflexion stratégique pour bâtir son nouveau Plan à Moyen Terme, qui sera dévoilé en 2019. Dans cette attente, le projet d'entreprise 2.018 de notre Caisse régionale est prolongé d'un an.



L'innovation

Après la création en 2016, d'une direction dédiée et d'un comité trimestriel, l'innovation reste l'une des priorités de notre Caisse régionale. En 2018, les actions liées à ce domaine se sont poursuivies :

- création de la Caisse locale de l'Innovation, en avril, qui établit le lien entre l'action de la Caisse régionale en faveur de l'innovation et l'engagement des Caisses locales pour leur territoire. Toutes les Caisses locales de Champagne-Bourgogne sont membres fondateurs de la Caisse locale de l'innovation. Cette Caisse dispose, dans chaque Caisse locale, d'un correspondant, Référent pour valoriser l'innovation. La première rencontre de ces référents « Valoriser l'Innovation » a eu lieu en juillet 2018.
- sur le marché des professionnels,
 - o les Cafés de la Création : plusieurs évènements ont été organisés sur nos quatre départements. Ces rendez-vous correspondent à des rencontres conviviales durant lesquelles les futurs entrepreneurs trouvent les réponses à leurs questions et les contacts utiles pour mener à bien leur projet grâce à 10 partenaires de choix (juridique, financier, comptable...)
 - o le Village by CA CB a ouvert ses portes en janvier 2018 dans le centre de Dijon et rejoindra mi-2020 la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV). Ce village thématique, adossé à des partenaires, est spécialisé dans le développement de projets collaboratifs innovants pour l'industrie agroalimentaire et la Frenchtech à travers le label « Food Tech », articulé autour de la gastronomie et de l'alimentation santé. Le Maire du village a pour mission :
 - de conduire le projet de création du village,
 - de coordonner la mise en œuvre du village et d'assurer son fonctionnement
 - d'animer le village et son écosystème.Avec ses 12 start-ups, ses 15 partenaires et l'organisation de plus de 20 évènements, cette première année aura permis de positionner le Village comme un acteur majeur du territoire sur le plan du développement économique.
- les Ressources humaines, à l'ère du « digital » ; trois projets ont vu le jour en 2018 :
 - o l'espace personnel sécurisé pour sauvegarder les bulletins de salaire électroniques
 - o les armoires numériques où sont enregistrés les dossiers numériques des collaborateurs
 - o la signature électronique pour dématérialiser la signature de tous les documents (contrats, avenants...)
- les Ressources humaines et l'utilisation de 3 nouveaux modes de recrutement :
 - o Job dating : en partenariat avec Wizbii, la première plateforme professionnelle pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, notre Caisse régionale a organisé une deuxième édition, à Dijon, dans le nouvel espace de co-working Startway, pour permettre aux jeunes de postuler aux offres diffusées par les entreprises de la région.
 - o Happy job : ce premier job dating en agence a eu lieu à Chatillon sur Seine (21)
 - o After school : cette rencontre dédiée à l'alternance, qui a eu lieu sur le site de Troyes, est réservée aux étudiants et/ou demandeurs d'emplois souhaitant poursuivre ou reprendre leurs études en alternance.

- le Speed Business International, à Chenôve, avec la présence des représentants pays du groupe Crédit Agricole pour assurer 60 rendez-vous avec les clients.
- l'innovation participative, avec le deuxième appel à idées « Tous Digital », par équipe, pour lequel 693 idées ont été déposées. Suite à ces propositions, le Comité Innovation a sélectionné 11 idées à mettre en place.

Le multicanal

Différente des offres présentes sur le marché, EKO est une offre « all inclusive » et simplifiée avec seulement un compte courant, une appli, une carte de paiement et une agence de son choix. Le tout à 2 euros par mois !

C'est une nouvelle offre qui donne accès à la Banque à des prix très compétitifs. Elle répond aux nouvelles attentes des 18-30 ans qui sont de plus en plus sensibles aux prix et à l'expérience digitale. EKO, c'est le branchement bancaire.

Un client EKO est un client comme les autres, il est suivi de la même façon par un conseiller. C'est ce qui fait le succès de cette offre à l'image de notre banque 100% digitale et 100% humaine.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne se place au 7ème rang des Caisses régionales avec plus de 2.900 comptes ouverts.

Les réseaux sociaux

Parce qu'on ne peut plus être 100% digital sans être présent sur les réseaux sociaux, en 2018, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne s'est dotée d'un dispositif social-media complet. Cette stratégie social-media, destinée à la fois au grand public mais aussi à des cibles professionnelles, est composée de trois plateformes :

- Facebook, la vitrine grand public. Cette vitrine sera le relais de nos actions mutualistes, de la vie de la Caisse régionale et des offres commerciales ciblées.
- Twitter et LinkedIn pour les professionnels et l'assistance clients. Twitter vise les professionnels, la presse et le réseau Crédit Agricole. Il est un maillon de la relation client en tant que porte d'entrée directe des usagers lorsqu'ils ont une question ou une réclamation. La page LinkedIn cible les réseaux professionnels. Cet outil permet de toucher des candidats potentiels et de communiquer sur les actions de notre Caisse régionale au service de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Fin août 2018, le compte Instagram a également été lancé au sein de notre Caisse régionale.

La Banque Privée

Comme chaque année, des réunions consacrées à l'actualité « patrimoniale » ont été organisées par la Caisse régionale. Le thème de « la transmission et l'installation des exploitations agricoles » a mobilisé près de 60 clients. Une conférence inédite a été organisée à Dijon sur le thème « le meublé ou comment valoriser votre patrimoine en payant moins d'impôt ».

Dans le cadre du Club Millésime, créé en 2011, les clients patrimoniaux ont eu la possibilité de participer à un certain nombre d'évènements sportifs, culturels, culinaires, sur l'ensemble du territoire, notamment la visite de la base aérienne, BA 113, de Saint-Dizier.

Des travaux immobiliers significatifs

Le Programme de rénovation de nos agences s'est poursuivi avec de nombreuses réalisations de rénovations diverses et entretiens sur les 4 départements. Les travaux inscrits dans le calendrier ADA'P (pour l'accessibilité agence) sont en cours.

Engagé à travers sa Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne inscrit les rénovations des immeubles dans le respect de l'environnement par les travaux des systèmes de climatisation/chauffage et en développant les systèmes d'isolation renforcée.

Les travaux de rénovation du site de Dijon se poursuivent conformément au calendrier initialement prévu. Les espaces sont lumineux et rénovés pour le confort de tous. La majorité des équipes de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a intégré les espaces rénovés. Les études sont en cours pour le complément de programme qui concernera la rénovation du RDC et du restaurant, ainsi que les toits terrasses.

L'année 2018 est également marquée par l'ouverture des premières agences « Agence by CACB » (agencement des espaces, équipements techniques et décoratifs). Les agences d'AHUY et de CHENOVE ont ouvert en mars 2018, puis ont suivi les agences Les Riceys, St Florentin et St Usage.

Le nouveau concept « L'Agence by CACB » marque notre volonté d'être une banque multicanale de proximité, 100% humaine et 100% digitale avec de nouveaux outils digitaux : borne d'accueil interactive, affichage dynamique, automates innovants.

Le programme 2019 est lancé.

Notre engagement mutualiste

Au cours de l'année 2018, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a poursuivi ses actions de partenariat et de mécénat :

- en signant une nouvelle convention avec Les Gîtes de France Aube
- en accueillant dans notre agence d'Aignay Le Duc « La Fabrique à entreprendre ». Ce dispositif permet d'aider les futurs créateurs d'entreprise à construire leur projet.

La Fondation d'entreprise « Agir en Champagne-Bourgogne » confirme sa dynamique d'accompagnement des projets d'intérêts collectifs durables dans nos quatre départements puisque depuis sa création début 2013, 307 projets ont été accompagnés pour un montant total de 825.000 euros et en particulier :

- la lutte contre l'isolement et la fracture numérique chez les seniors de la Côte des Bar (10)
- l'accompagnement de l'association « L elles aident Z » dans ses actions d'entraide aux familles et enfants en difficulté (21)
- la mission de formation et d'assistance à la population des sapeurs-pompiers de Wassy (52)

- la restauration, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, du théâtre à l'italienne de Semur-en-Auxois. Ce projet a également été accompagné par la fondation nationale du Crédit Agricole – Pays de France (89).

L'année 2018 marque les 10 ans de création de Point Passerelle en Champagne-Bourgogne. Cette association loi 1901 accompagne, aussi bien sur le plan humain qu'économique, les personnes en situation d'exclusion financière et/ou sociale suite à un événement de vie (chômage, divorce, maladie...) qu'elles soient ou non, clientes du Crédit Agricole. Les 7 conseillers sont mis à disposition par notre Caisse régionale dans le cadre d'un mécénat de compétence. Depuis l'ouverture des Points Passerelle sur notre territoire en 2008, plus de 5 000 personnes ont été conseillées et accompagnées. Depuis, près de 70% d'entre elles ont retrouvé une situation stable.

L'édition 2018 de La Belle Journée, le 17 novembre, a été portée par un important dispositif de communication et d'actions autour de nos engagements et de nos valeurs : célébration nationale des 10 millions de sociétaires, collecte Un Noël pour Tous, site J'aime mon Asso. Au cours de cette journée particulière, les conseillers et les élus des Caisses Locales ont travaillé, main dans la main, afin d'accueillir ensemble clients et sociétaires pour leur présenter notre organisation, notre fonctionnement mutualiste, nos initiatives locales et nos offres réservées aux sociétaires. Plus de 300 administrateurs et 600 collaborateurs se sont mobilisés pour accueillir 450 associations et près de 700 visiteurs.

Dans le cadre du Plan à Moyen Terme du Groupe Crédit Agricole, notre Caisse régionale a mené pour les administrateurs des Caisses locales une démarche d'écoute similaire à celle des collaborateurs et des clients. 56% des administrateurs de notre Caisse régionale ont répondu au questionnaire (contre 53% au niveau national) pour mesurer l'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER). Ce dispositif d'écoute des administrateurs a pour finalité de créer une dynamique interne autour de l'animation des Caisses locales et du rôle de l'administrateur.

Ces actions contribuent au développement de notre sociétariat : près de 16.700 nouveaux sociétaires, 158.218 porteurs de la carte sociétaire et 38.788 livrets sociétaires à la fin de l'année 2018.

Enfin, en juillet 2018, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a tenu à s'engager via la souscription à un Fonds pour le Développement de la Finance Inclusive en Milieu Rural à hauteur de 300 milliers d'euros.

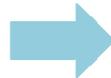
La finance inclusive concerne les produits et services financiers destinés à aider les populations à faible revenu. Elle regroupe toutes les activités liées au secteur financier, et inclut toute la population dans le système économique. En 2008, le Groupe Crédit Agricole s'est associé avec le professeur Yunus, prix Nobel de la paix en 2006 et fondateur de la GRAMEEN Bank, pour lancer la fondation GRAMEEN Crédit Agricole. Cette fondation s'inscrit dans le cadre de la politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe Crédit Agricole.

En partenariat avec CACEIS Bank Luxembourg Branch et CA Indosuez Wealth (Asset Management), la Fondation GRAMEEN Crédit-Agricole a lancé le Fonds d'Investissement en milieu Rural, destiné à financer des institutions de microfinance répondant à des critères de performances financières et sociales, et présentes principalement en zones rurales dont les pays cibles sont l'Afrique sub-saharienne, l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, l'Asie et l'Europe Centrale.

Perspectives 2019 et évènements post-clôture

Tout au long de l'année 2019, les travaux sur le projet d'entreprise 2.019 vont se poursuivre en se concentrant notamment sur 6 projets majeurs actualisés et renommés :

- Conquête et défense de notre fonds de commerce
- Développer l'excellence relationnelle
- Développer l'excellence opérationnelle
- Installer la Banque Multicanale de Proximité
- Renforcer le rôle de l'administrateur et développer le nombre de sociétaires
- Accompagner le management.



En 2019, le dynamisme et l'enthousiasme des équipes seront les vecteurs permettant de poursuivre le développement de la Banque Assurance de référence coopérative humaine et digitale au bénéfice des sociétaires et des clients.

Aucun événement postérieur à la clôture ayant un impact sur nos états financiers n'est à signaler.



L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2018

L'année 2018 aura été marquée par une activité qui, globalement, est restée soutenue du fait notamment des bonnes performances des dépôts à vue des clients et de l'épargne bancaire pour la partie collecte et des crédits habitat, consommation et encours de trésorerie. L'activité de la Caisse régionale, caractérisée par la somme des encours de collecte et de créances, progresse de 2,6% pour atteindre 27,8 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

La Conquête

La **Conquête** poursuit sa belle progression avec 23.757 nouveaux clients en brut et 3.202 en net à fin 2018.

La Collecte

La **Collecte Totale progresse globalement de 1,8%** et atteint un encours de 17,2 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

Les principales variations sont :

- La Collecte monétaire composée des Comptes ordinaires de la clientèle, des Dépôts à terme, est en progression de +5,1%, du fait de l'évolution significative des dépôts à vue des clients, +6,9%.
- L'Épargne bancaire, l'ensemble composé des Comptes Sur Livrets dont les Livrets A, de l'Épargne Logement, des Plans d'Épargne Populaire, de l'Épargne Obligataire, soit 6,3 milliards d'euros d'encours, est en progression de +4,4% sous l'effet de la forte évolution des Livrets, +6,3% et de l'Épargne Logement +3,6%.
- L'activité de l'Assurance Vie est en hausse de +0,2%.
- Les Valeurs mobilières sont en baisse de -10,9%, sous l'effet des évolutions négatives des OPCVM de -15,4% et des obligations de -13,3%.

en millions d'euros	déc-18	déc-17	variation
COLLECTE TOTALE	17 175	16 872	+1,8%
Dont :			
Collecte monétaire	4 383	4 171	+5,1%
Épargne bancaire	6 321	6 053	+4,4%
Assurance-Vie	4 930	4 919	+0,2%
Valeurs mobilières	1 541	1 729	-10,9%

Les Crédits

Les encours de **Crédits s'élèvent à 10,7 milliards d'euros** soit une progression de +4,0% par rapport au 31 décembre 2017.

Tous les encours de crédits sont en progression : les crédits à la consommation des particuliers (+10,2%), les crédits de trésorerie & autres (+8,9%), les crédits à l'habitat (+3,6%) et les crédits d'équipement (+2,8%).

Les crédits aux Professionnels-Agriculture-Entreprises, toutes catégories confondues, sont en progression de +4,7% et représentent plus de 46% de l'encours total.

Les principales tendances sont les suivantes :

en millions d'euros	déc-18	déc-17	variation
TOTAL CREDITS	10 659	10 250	+4,0%
Crédits en capital :	10 610	10 198	+4,0%
Consommation Particuliers	446	404	+10,2%
Habitat	5 549	5 358	+3,6%
Trésorerie & Autres	1 007	925	+8,9%
Equipement	3 608	3 510	+2,8%
Créances ratt. et accessoires	49	52	-6,8%

en millions d'euros	déc-18	déc-17	variation
Crédits en capital :	10 610	10 198	+4,0%
dont Crédits sains	9 577	9 909	-3,4%
dont Crédits dégradés, sensibles & douteux	1 033	288	+258,3%

Les encours précédemment indiqués comprennent la totalité des crédits en cours mis en place auprès des clients, c'est-à-dire avant toute cession à une Société Technique de Titrisation.

Les réalisations brutes de crédits, hors crédits « stand-by », s'élèvent à 2,0 milliards d'euros. Elles sont en progression de +1,8% par rapport à 2017. Elles se répartissent comme suit :

- 950 Millions d'euros de crédits Habitat (-8,0%)
- 793 Millions d'euros de crédits d'Equipement (+13,6%)
- 217 Millions d'euros de crédits à la Consommation (+11,0%).

La Vente de Services

L'année 2018 est marquée par des performances satisfaisantes en matière d'équipement de la clientèle, notamment dans les domaines :

de l'Assurance :

- les assurances Auto et MultiRisque Habitation augmentent de près de 5.000 contrats
- le produit Garantie Obsèques atteint près de 2.200 contrats
- l'assurance Plein Droit progresse de près de 2.100 contrats
- le produit Garantie des Accidents de la Vie (GAV) atteint près de 1.200 contrats supplémentaires
- l'assurance Santé progresse de plus de 1.200 contrats
- les assurances Agri et Pro évoluent de plus de 800 contrats ;

de la Collecte :

- le Livret A évolue de plus de 6.100 contrats et le livret sociétaire de près de 2.000 contrats
- le compte sur livret Projet Agri, lancé en 2015, atteint une production nette de plus de 2.660 contrats ;

et des Services au quotidien :

- les offres Compte-Service et Compte à Composer des particuliers se maintiennent
- les offres Compte-Service et Compte à Composer des professionnels et des agriculteurs évoluent de 555 contrats
- les cartes progressent de 5.153 contrats.



PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés.

A – LE RESULTAT

Le Produit Net Bancaire (PNB) est le résultat de l'activité d'intermédiation financière de la Caisse régionale dans les domaines de la collecte, des crédits, des services, de l'assurance, des opérations interbancaires et des opérations de trésorerie. Le PNB affiche une baisse de -2,3%.

PNB selon la norme des soldes intermédiaires de gestion

en millions d'euros	déc-18	déc-17	variation
Produit Net Bancaire	337,5	345,5	-2,3%
intérêts et produits assimilés	256,6	284,3	-9,7%
intérêts et charges assimilées	-104,5	-120,0	-12,9%
revenu des titres à revenu variable	37,3	35,8	+4,4%
commissions (produits)	177,0	178,9	-1,1%
commissions (charges)	-35,1	-38,7	-9,2%
résultat sur portefeuille de négociation	0,3	0,5	-41,8%
résultat sur portefeuille de placement & assimilé	-1,3	0,0	ns
autres produits d'exploitation bancaire	8,7	5,7	+53,6%
autres charges d'exploitation bancaire	-1,4	-0,9	+54,2%

PNB par marges

en millions d'euros	déc-18	déc-17	variation
Produit Net Bancaire	337,5	345,5	-2,3%
Marge d'Intermédiation Globale	145,7	160,3	-9,1%
Marge sur Prestations et Services	152,7	151,7	+0,7%
Marge sur fonds propres et diverses	39,1	33,6	+16,4%

Marge d'Intermédiation Globale

Sous l'effet de la baisse des taux et malgré la croissance des encours de collecte et de crédits d'une année sur l'autre et de la poursuite des effets de l'amélioration de la gestion du refinancement, la marge d'intermédiation baisse de -14,6 M€.

Dans un contexte de taux particulièrement bas qui s'est poursuivi en 2018 et du fait de la diminution des réaménagements de crédits (239 M€ en 2018 contre 758 M€ en 2017), la baisse des intérêts sur crédits en 2018 est plus modérée et se porte à -15,8 M€.

Les charges sur ressources clientèle baissent de -4,7 M€ du fait, principalement, de la diminution des charges sur les comptes à terme de -4,4 M€.

Les charges, en terme de marge sur trésorerie, diminuent de -2,2 M€, sous l'effet principal de la baisse des charges de la marge sur les opérations de macro couverture, -2,8 M€, et d'une baisse des charges sur l'emprunt Eureka de -1,1 M€ (réaménagement du taux en fin d'année 2017). On note l'enregistrement d'une soulte totale de -10,1 M€, en 2018, liée aux remboursements anticipés d'avances globales (contre -4,1 M€ en 2017).

Les charges sur les commissions de collecte ont diminué de -2,5 M€ sous l'effet d'une baisse, moins prononcée, des taux de rémunération perçue par la Caisse régionale.

Du fait de la baisse des remboursements anticipés, en nombre, de -69% en 2018 par rapport à 2017, le produit des indemnités de remboursements anticipés a diminué de -2,4 M€.

Une dotation sur la provision épargne logement est constatée en 2018 pour un montant de -0,4 M€ contre une reprise de +5,6 M€ en 2017.

Marge sur Prestations et Services

Le total des prestations et services (tarifications, ventes de services, assurances) est en progression de +1,0 M€.

Parmi les évolutions positives significatives, nous notons :

- une hausse des produits ADI de +2,6 M€.
- un produit supplémentaire de +0,8 M€ sur les commissions des cartes
- une baisse des charges sur les autres facturations clientèle du fait de l'enregistrement, en 2017, de la charge liée au Litige Images Chèques de -1,0 M€.

On note une baisse importante des produits d'IARD de -3,2 M€, liée à une sinistralité conséquente (enregistrement, en 2018, d'un mali de -2,6 M€ relatif à l'exercice 2017).

Marge sur le compartiment Fonds propres et diverses

Cette marge enregistre une hausse de +5,5 M€ qui se décompose en :

- +2,8 M€ au niveau de la marge sur fonds propres. La progression des dividendes de +1,6 M€ (dont +1,3 M€ de dividendes de la SARL La Boétie) et la baisse des dettes subordonnées de -3,4 M€ compensent les moindres performances sur les titres de placement (-1,5 M€).
- +2,7 M€ pour la marge diverse du fait, pour son intégralité, de l'enregistrement du produit lié à la décomptabilisation par CASA des bons d'épargne prescrits.

Les Charges de Fonctionnement Nettes progressent de +3,2 M€ en 2018.

en millions d'euros	déc-18	déc-17	variation
Charges de fonctionnement nettes	198,1	194,9	+1,7%
Frais de Personnel	119,2	115,8	+2,9%
dont : intéres., participation	13,2	12,8	+3,3%
Autres frais administratifs	70,5	70,8	-0,5%
Dotations aux amortissements	8,5	8,3	+2,1%

Les charges de personnel sont en hausse de +3,4 M€ du fait de la progression de la masse salariale : +3,1 M€ dont une baisse de -0,4 M€ du Crédit d'Impôt Compétitivité et dont l'attribution uniforme d'une prime individuelle exceptionnelle à l'ensemble des collaborateurs pour -0,84 M€.

Les autres frais administratifs sont en légère baisse, -0,3 M€, du fait, principalement, des économies sur les postes des services extérieurs (-702 K€) et sur les charges d'exploitation diverses (-1,1 M€ dont +0,8 M€ de reprise de provision sur le Fonds de Résolution Unique). Les charges de sous-traitance sont en progression, +1,5 M€ dont +0,6 M€ de sous-traitance externe et +0,7 M€ de charges CA Technologies et Services.

Les dotations aux amortissements

Ce poste est en légère hausse de +176 K€ du fait de la progression des investissements qui sont passés de 11,3 M€ en 2017 à 11,8 M€ en 2018. Ce niveau élevé des investissements s'explique par la poursuite des travaux de rénovation du site de Dijon et des rénovations d'agence au nouveau concept « Agence by CACB ».

Le Résultat Brut d'Exploitation, différence entre le Produit Net Bancaire et les Charges de Fonctionnement Nettes, atteint 139,4 M€, en baisse de -7,5%, du fait de la dégradation de la Marge d'Intermédiation Globale.

Par conséquent, le coefficient d'exploitation se dégrade et passe de 56,4% en 2017 à 58,7% en 2018.

Le Résultat Net s'obtient en intégrant les éléments suivants :

en millions d'euros	déc-18	déc-17	variation
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	139,4	150,6	-7,5%
Coût du risque	5,2	-8,4	-162,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	144,6	142,2	+1,7%
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés	1,7	-0,3	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	146,3	141,9	+3,1%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	ns
Charges fiscales	-34,9	-34,4	+1,6%
Dotations nettes FRBG et provisions réglementées	-14,0	-12,0	ns
RESULTAT NET	97,4	95,6	+1,9%

Le coût du risque enregistre une reprise de **5,2 M€**, contre une dotation de -8,4 M€ en 2017.

Les efforts de provisionnement individuel de nos créances ont été maintenus.

Alors qu'en 2017, une charge nette liée aux créances douteuses de -11,7 M€ était constatée, en 2018, un produit de 1,3 M€ a été enregistré.

Le taux de couverture des créances douteuses en capital est en légère hausse : il s'établit à 65,72%, contre 65,69% en 2017.

Le taux des créances douteuses par rapport à l'encours total des crédits est en forte baisse : il s'établit à 1,92% contre 2,20% à fin 2017.

Le montant des provisions non affectées sur les encours de crédits et engagements sains et dégradés est en baisse de -4,4 M€, passant de 110,5 M€ en 2017 à 106,1 M€.

Le résultat net sur cessions d'actifs immobilisés, positif de **+1,7 M€**, est principalement constitué des dotations et reprises de provisions pour dépréciation de

titres de participation détenus dans des sociétés du groupe Crédit Agricole. Ce produit résulte d'une reprise de provision de +1,8 M€ sur Sacam International.

Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) ont fait l'objet d'une dotation d'un montant de 14 M€ durant l'exercice.

Le Résultat net : après imputation de l'impôt sur les sociétés pour **34,9 M€**, intégrant la réallocation d'Impôt sociétés issue de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole, le résultat net s'établit à **97,4 M€**, en hausse de +1,9% par rapport à 2017.



Proposition d'affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration du 22 février 2019 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

Résultat comptable de l'exercice 2018 :	97.350.308,74 €
Report à nouveau « changements de méthode :	909.797,34 €
Résultat à affecter :	98.260.106,08 €
Rémunération des parts sociales :	1.984.819,09 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés :	8.569.907,28 €
Affectation à la Réserve légale :	65.779.034,78 €
Affectation à la réserve facultative :	21.926.344,93 €

B – LE BILAN

Au 31 décembre 2018, le bilan de la Caisse régionale s'élève à 13.591 M€, en progression de 3,5% par rapport à 2017.

A l'ACTIF,

en millions d'euros	31/12/18	31/12/17	variation
TOTAL ACTIF	13 591	13 135	+3,5%
opérations interbancaires & assimilées	277	301	-8,0%
opérations internes au Crédit Agricole	461	516	-10,8%
opérations avec la clientèle	10 280	9 877	+4,1%
opérations sur titres	1 097	918	+19,4%
valeurs immobilisées	1 255	1 249	+0,5%
comptes de régularisation et actifs divers	222	273	-18,5%

Les opérations interbancaires regroupent les encours de caisse, le solde des dépôts bancaires effectués auprès de la banque centrale ou d'autres établissements de crédit et les créances sur les établissements de crédit. Le solde de ces encours s'élève à 119 M€ à fin 2018. Ces opérations intègrent également les effets publics et valeurs assimilées,

dont le montant s'élève à 157 M€, en baisse de 39 M€ suite aux échéances d'obligations assimilables du Trésor (OAT).

Les opérations internes au Crédit Agricole englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du Groupe Crédit Agricole SA. La diminution de 55 M€ est principalement due à la baisse des prêts en blanc et à la gestion des réserves LCR.

Les opérations avec la clientèle s'élèvent à 10.280 M€, en augmentation de 4% et représentent 75% de l'actif de la Caisse régionale. Ce poste enregistre des créances brutes pour 10.435 M€ et cet encours global est diminué des provisions affectées en couverture des créances douteuses pour 155 M€. La croissance des crédits est principalement tirée par les crédits à l'habitat (+3,5% en brut), crédits d'équipement (+3% en brut) et par les crédits de trésorerie (+11,7% en brut). Le taux de provisionnement des créances douteuses en capital, intérêts et accessoires est en légère augmentation : il s'établit à 69,5% à fin 2018 contre 69,3% en 2017.

Les opérations sur titres, composées des titres de placement et d'investissement, à revenus fixes et variables, s'élèvent à 1.097 M€ et sont en augmentation de 179 M€. L'encours net des titres à revenu fixe a diminué de 60 M€, suite aux échéances de bons à moyen terme, tandis que celui des titres à revenu variable a augmenté de 238 M€. Des acquisitions en actifs liquides de haute qualité (fonds HQLA) et en OPCVM ont été réalisées afin de consolider notre position de liquidité.

Les valeurs immobilisées représentent 1.255 M€, comprenant 93 M€ d'immobilisations corporelles et incorporelles et 1.162 M€ de titres de participation. L'augmentation globale de 6 M€ est liée, pour 1,6 M€, à la souscription de titres de sociétés du groupe (Crédit Agricole Payment Services, C2MS, Crédit Agricole Régions Développement) et au fort niveau d'investissement en biens corporels (+3 M€), notamment en biens immobiliers. Les évolutions liées aux titres de participation sont décrites dans le chapitre intitulé « évolution des filiales et participations ».

Les comptes de régularisation et actifs divers sont composés essentiellement des comptes d'encaissement, des comptes de transfert et des comptes de produits à recevoir. En fonction de la date effective du traitement des opérations, l'importance des comptes d'encaissement peut varier sensiblement d'une période à l'autre.

AU PASSIF,

en millions d'euros	31/12/18	31/12/17	variation
TOTAL PASSIF	13 591	13 135	+3,5%
opérations interbancaires & assimilées	39	20	+90,3%
opérations internes au Crédit Agricole	6 807	6 588	+3,3%
opérations avec la clientèle	4 391	4 179	+5,1%
dettes représentées par un titre	0	0	+0,0%
comptes de régularisation et passifs divers	214	197	+8,8%
provisions & dettes subordonnées	316	429	-26,2%
fonds pour risques bancaires généraux	81	67	+20,8%
capitaux propres	1 743	1 655	+5,3%

Les opérations internes au Crédit Agricole comprennent les avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit, ainsi que la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. L'ensemble de ces opérations s'élève à 6.807 M€, est en augmentation de 219 M€ et représente 50% du passif total. Cette augmentation résulte principalement de l'évolution positive des avances miroirs de

la collecte et des emprunts en blanc souscrits auprès de Crédit Agricole SA pour refinancer l'activité globale.

Les opérations avec la clientèle, constituées des comptes d'épargne à régime spécial et des comptes créditeurs à vue et à terme de la clientèle, augmentent 212 M€ soit +5%. Les soldes créditeurs des comptes ordinaires de la clientèle évoluent de 210 M€ (+7%), tandis que l'encours des dépôts à terme augmente de 2 M€.

Les comptes de régularisation et passifs divers, parallèlement aux comptes de régularisation et actifs divers, sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler.

Les provisions et dettes subordonnées s'élèvent à 316 M€ et diminuent de 113 M€. Le compartiment des provisions s'élève à 147 M€ contre 156 M€ en 2017. La diminution nette des provisions passif de 9 M€ est principalement liée aux mouvements suivants : diminution des provisions pour risques de crédits et engagements sains et dégradés de 4,4 M€, diminution de la provision liée à la progressivité des taux des dépôts à terme de 2 M€, et reprise de provision liée au contrôle fiscal 2017 de 1,9 M€. Le compartiment des dettes subordonnées d'un montant de 169 M€ diminue de 104 M€, en lien avec le remboursement de titres subordonnés remboursables Radian à échéance 2018 pour 113 ME et l'augmentation de comptes courants bloqués des Caisses Locales de 9 M€ et

Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) ont été renforcés par une dotation de 14 M€ durant l'exercice 2018.

Les capitaux propres hors FRBG enregistrent une progression de 88 M€ notamment par la mise en réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2017. Les réserves atteignent ainsi 1.293 M€ à fin décembre 2018, contre 1.208 M€ en 2017. Le résultat de l'exercice de 97,4 M€ est en augmentation de 1,9%.

En application de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes de la Caisse régionale à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2018 à 175 milliers d'euros, contre 210 milliers d'euros au 31 décembre 2017. La Caisse régionale règle ses factures dans les jours suivants leur réception, et dans un délai maximum de 30 jours date de facture. Les échéances dépassées ne sont pas significatives et ce solde représente 0,2% des achats réalisés en 2018.

Nous précisons que les opérations bancaires et les opérations connexes ne sont pas incluses dans ce périmètre d'informations relatives aux délais de paiement, considérant qu'elles ne font pas partie des définitions de l'article D.441-4 du Code de Commerce.



PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale, des 84 Caisses locales qui lui sont affiliées, ainsi que ceux de la société de titrisation « FCT Crédit Agricole Habitat ». En application de la réglementation bancaire, le fonds dédié FCP SEQUANA, créé en 2007, est également intégré dans le périmètre de consolidation.

Aucune autre filiale de la Caisse régionale ne présente un caractère suffisamment significatif pour être retenue dans le périmètre de consolidation.

A – LE RESULTAT

en millions d'euros	31/12/18	31/12/17	variation
Produit Net Bancaire	345,9	349,6	-1,1%
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-198,6	-195,6	+1,5%
Résultat Brut d'Exploitation	147,3	154,0	-4,3%
Coût du risque	4,3	-8,3	-151,7%
Résultat d'exploitation	151,6	145,7	+4,0%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,0	-0,1	-82,1%
Résultat Courant Avant Impôts	151,6	145,6	+4,1%
Impôts sur les bénéfices	-39,0	-46,5	-16,1%
Résultat Net	112,6	99,1	+13,6%

Les principaux retraitements par rapport aux comptes individuels se présentent de la manière suivante :

en millions d'euros	31/12/18	31/12/17
Résultat net social CR	97,4	95,6
Résultat net social CL	4,7	4,5
Résultat net fonds dédié Sequana	-0,7	0,2
Résultat net FCT CA Habitat	0,1	-0,3
Valorisation juste valeur par résultat	-2,0	-0,1
<i>dont Titres de Participation</i>	-1,7	0,5
<i>dont Titres de Placement</i>	-0,3	-0,1
<i>dont BMTN et opérations swappées</i>	0,0	-0,5
Impôts différés (1)	-3,0	-11,3
Dividendes internes	-2,0	-2,0
Soulttes sur avances globales (2)	8,0	0,0
Retraitement du prêt Eureka (3)	-1,3	0,0
Retraitement des bons prescrits (4)	-2,7	0,0
Divers retraitements	0,1	0,5
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	14,0	12,0
Résultat Net Consolidé	112,6	99,1

- (1) Les taux d'impôt sur les sociétés annoncés dans la Loi de Finances 2018 ont été retenus (taux allant de 32,03% en 2019 à 25,83% en 2022)
- (2) Dans certaines conditions, les soultes liées aux remboursements d'avances globales doivent être étalées sur la durée de vie des nouvelles avances
- (3) Selon la norme IFRS9, les modifications du dispositif Eureka en 2017 doivent être analysées comme une restructuration et non une novation. La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 de la norme IFRS9 a donc entraîné un retraitement en réserves et un amortissement sur la durée de vie restante des opérations
- (4) La prescription des bons d'épargne émis par Crédit Agricole S.A dont l'échéance est intervenue depuis plus de 5 ans a conduit à décomptabiliser un passif financier et a comptabilisé un gain dans les comptes de Crédit Agricole S.A. Conformément aux mécanismes financiers internes au groupe, ce gain a fait l'objet d'une rétrocession auprès de notre Caisse régionale. Cette rétrocession a été comptabilisée en PNB pour 3,2 millions d'euros et une provision pour geste commercial a été constatée pour 0,6 millions d'euros. Cette correction d'erreur a dû être comptabilisée en capitaux propres conformément aux normes IFRS.

B – LE BILAN

Préalable : L'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 est rétrospective et a entraîné l'ajustement du bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017.

ACTIF en millions d'euros	31/12/18	01/01/18	31/12/17
Caisse, banques centrales	69,0	70,3	70,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	444,6	209,3	1,9
Instruments dérivés de couverture	11,5	19,6	19,6
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 478,1	1 703,1	
Actifs financiers disponibles à la vente			1 610,5
Actifs financiers au coût amorti	11 380,2	10 973,5	
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	476,4	533,9	533,9
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	10 453,4	10 018,5	10 020,9
<i>Titres de dettes</i>	450,4	421,1	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	24,5	(2,4)	(2,4)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			420,2
Actifs d'impôts courants et différés	54,7	57,1	61,8
Comptes de régularisation et actifs divers	206,1	255,3	255,3
Immubles de placement	2,3	2,2	2,2
Immobilisations corporelles et incorporelles	90,2	87,2	87,2
TOTAL	13 761,2	13 375,1	13 081,4

PASSIF en millions d'euros	31/12/18	01/01/18	31/12/17
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,2	2,0	2,0
Instruments dérivés de couverture	72,6	60,6	60,6
Passifs financiers au coût amorti	11 203,5	10 762,2	
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	6 775,2	6 554,4	6 562,0
<i>Dettes envers la clientèle</i>	4 391,1	4 189,3	4 189,3
<i>Dettes représentées par un titre</i>	37,2	18,4	18,4
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9,3	10,6	10,6
Passifs d'impôts courants et différés	0,9	1,1	0,8
Comptes de régularisation et passifs divers	200,7	181,1	181,1
Provisions	56,5	49,2	49,2
Dettes subordonnées		113,0	113,0
Capitaux propres part du Groupe	2 215,6	2 195,3	1 894,4
TOTAL	13 761,2	13 375,1	13 081,4

L'essentiel de l'impact de la première application d'IFRS9 est lié à la valorisation de la SAS Rue La Boétie. A compter du 1er janvier 2018, ces titres sont classés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en actifs disponibles à la vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût. L'effet de cette modification de méthode de valorisation est de 297,8 millions d'euros au 1er janvier 2018.

Les principaux retraitements des comptes individuels des entités consolidées sont les suivants :

- les opérations de couverture de la Caisse régionale sont évaluées à la juste valeur,
- les instruments de dettes sont classés selon leur modèle de gestion : collecte et/ou vente et évalués en fonction de ce modèle : en juste valeur par résultat ou par capitaux propres recyclables
- les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables
- les provisions non affectées sur crédits et engagements sont reclassées en diminution des encours sains comptabilisés à l'actif du bilan,
- les comptes courants des Caisses locales réciproques avec la Caisse régionale sont éliminés de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » au passif,
- les Fonds pour Risques Bancaires Généraux sont totalement annulés,
- la constatation d'impôts différés, actif ou passif, relatifs aux différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments bilantiels.



REMUNERATION DU CAPITAL

La distribution des intérêts aux parts sociales et des dividendes des Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices était la suivante :

- 10.280.312,16 € ont été versés au titre de l'exercice 2015 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.
- 10.424.880,45 € ont été versés au titre de l'exercice 2016 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts,
- 10.403.238,12 € ont été versés au titre de l'exercice 2017 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts,



EVOLUTION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les mouvements les plus notables concernent les titres suivants :

Crédit Agricole Payment Services

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit en juin 2018 à l'augmentation de capital de cette société à hauteur de 517 milliers d'euros (517.350 actions au prix de 1 euro). Notre taux de détention est de 1,48%. Cette société a pour objet principal la gestion dans le domaine financier bancaire et para bancaire des opérations de paiement, recouvrement, compensation, paiement électronique paiement par cartes, traitement et échange de l'information. Cette augmentation de capital s'inscrit dans une démarche nationale d'amplification de la politique de recherche et d'innovation.

Crédit Agricole Régions Développement

En décembre 2018, dans le cadre du plan à moyen terme Ambition Stratégique 2020 du groupe, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a participé au projet national « capitaliser sur nos liens » Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et a augmenté sa participation dans ce fonds d'investissement alternatif, à hauteur de 398 milliers d'euros (30.030 actions au prix de 13,26 euros). Notre taux de détention est de 0,51% après cette opération.

C2MS

Dans le cadre de la clause d'ajustement capitalistique, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a acquis en décembre 2018 32.048 actions de cette société, holding du groupe AVEM, auprès de Crédit Agricole Ille et Vilaine pour un montant de 686 milliers d'euros. Notre taux de détention est de 2%.

Crédit Agricole Technologies et Services

Dans le cadre de la transformation de ce GIE en SNC, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit au capital de cette société à hauteur de 150 euros (10 parts de 15 euros). Cette société a pour objet principal la mise en commun de moyens, notamment humains, matériels et technologies, concourant à l'étude, la conception, le développement, l'utilisation, la maintenance et la mise en place de solutions en réponse aux besoins de ses membres en matière informatique. Notre taux de détention est de 1,71%.



TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Données sociales

<i>montant en milliers d'euros</i>	2018	2017	2016	2015	2014
Résultat brut d'exploitation	139 378	150 606	159 047	181 950	177 199
Coût du risque	5 228	-8 366	-13 016	-14 686	-18 809
Résultat sur actifs immobilisés	1 671	-319	-22	833	-1 388
Dotations/Reprise nette aux FRBG et provisions réglementées	-14 000	-12 000	-10 000	-12 000	-10 000
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-34 927	-34 362	-40 255	-55 606	-50 580
Résultat net comptable	97 350	95 559	95 754	100 491	96 422



FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer, ainsi que le dispositif prudentiel résultant des accords de Bâle 3.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants ¹ :

- **Les risques de crédit** : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité ;
- **Les risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit) ;
- **Les risques structurels de gestion de bilan** : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- **Les risques opérationnels** : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- **Les risques de non-conformité** : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

APPETENCE AUX RISQUES, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES, STRESS TESTS

Brève déclaration d'appétence

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435 (1) (f) du règlement UE n°575/2013)

La Caisse Régionale de Champagne Bourgogne a formulé une déclaration d'appétence au risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2018. La déclaration d'appétence au Risque est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse Régionale. Elle est cohérente avec les orientations stratégiques définies lors de l'élaboration du Plan à moyen terme « Ensemble, construisons 2019 », le processus budgétaire et l'allocation des ressources aux différents métiers.

¹ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2018 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

L'appétence au risque (« Risk Appetite ») de la Caisse Régionale est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse Régionale est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque de la Caisse Régionale s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique crédit qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociale d'entreprise et le système de délégations en place ;
- l'objectif de réduire l'exposition au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion Actif-Passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration d'orienter la trajectoire de développement de l'entité en cohérence avec le Plan à moyen terme « Ensemble, construisons 2019 » et de la décliner en stratégies opérationnelles.

Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions Finances et Risques. Cette déclaration est coordonnée avec les Directions opérationnelles de la Caisse Régionale et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque,
- formaliser et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée,
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision,
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque,
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne s'exprime au moyen :

- d'indicateurs clés :
 - la solvabilité qui garantit la pérennité de l'entité en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,
 - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement de la Caisse Régionale, pouvant conduire à un défaut de paiement,
 - le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication de la Caisse Régionale,
 - le risque de crédit de la Caisse Régionale.
- de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs : Risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- l'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction Générale qui statue sur des actions correctrices,
- la tolérance correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information immédiate au Conseil d'administration,
- la capacité reflète le niveau maximal de risques que la Caisse Régionale pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le profil de risque de la Caisse Régionale est suivi et présenté régulièrement en Comité des Risques et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites du dispositif conduit à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. L'organe exécutif est régulièrement informé de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Plus en détails, la Caisse Régionale suit les indicateurs de risques préconisés par Crédit Agricole SA pour son exercice d'appétence au risque :

Indicateurs de suivi du risque	Type d'indicateur	Nature de risque
Ratio CET1	Indicateur principal	Solvabilité
Parts Sociales/CCA/CCI	Indicateur principal	Solvabilité
Ratio de liquidité LCR	Indicateur principal	Liquidité
Stress global de survie	Indicateur complémentaire	Liquidité
Stress idiosyncratique	Indicateur complémentaire	Liquidité
Stress systémique	Indicateur complémentaire	Liquidité
Consommation limite de liquidité à court terme (LCT)	Indicateur complémentaire	Liquidité
Position en ressources stables (PRS)	Indicateur complémentaire	Liquidité
Coefficient d'exploitation	Indicateur principal	Activité
Coût du risque	Indicateur principal	Résultat
Taux de défaut (créances dépréciées sur encours brut)	Indicateur principal	Résultat
Résultat net part de groupe (RNPG)	Indicateur principal	Résultat
Taux de provisions individuelles sur créances dépréciées	Indicateur complémentaire	Crédit
Limite ou seuil sur LBO-FSA	Indicateur complémentaire	Crédit
VAN (Valeur Actuelle Nette) du risque de taux : <i>nouveauté 2019</i>		
Impact du stress Groupe sur la valeur du portefeuille titres du banking book (JVR et JCR)	Indicateur complémentaire	Marché
Seuil incident significatif de risque opérationnel	Indicateur complémentaire	Opérationnel
Coût de la fraude avérée de la période sur PNB de la période	Indicateur complémentaire	Conformité
Coût du risque opérationnel sur PNB	Indicateur complémentaire	Opérationnel
KYC : <i>nouveauté 2019</i>	Indicateur complémentaire	Conformité
Criblage : <i>nouveauté 2019</i>	Indicateur complémentaire	Conformité

Au 31 décembre 2018, les principaux indicateurs de la Caisse Régionale sont satisfaisants et se situent dans la zone d'appétence définie par la Caisse Régionale. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

Le contrôle des risques du Groupe Crédit Agricole est organisé en ligne métier et structurée sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques Groupe (DRG) assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques. La gestion et le pilotage des risques s'appuient sur le suivi effectué localement par les entités du Groupe, et en consolidé par la DRG sur la base des informations transmises par ces entités.
- En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit définir son cadre d'appétence au risque et mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents via une Direction Risques et Contrôle Permanent. Ainsi, au Crédit Agricole Champagne Bourgogne :
 - un responsable des Risques et des contrôles permanents (RCPR) est nommé
 - il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier, incluant la nouvelle norme de qualité des données et reportings sur les risques bancaires (BCBS239). Cette norme vise à renforcer la capacité et l'efficacité des SI Risques des banques pour produire de manière automatisée des données de qualité et améliorer la gestion des risques et des processus de prise de décision
 - il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficacité des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

Gouvernance

Au niveau central, la DRG tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans le groupe Crédit Agricole S.A., leur présente les diverses stratégies risques des grands métiers du Groupe pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition

d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Au niveau de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, différentes instances composent la gouvernance :

- Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus, avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale,
- Le Comité risques administrateur (émanation du Conseil d'Administration) analyse le niveau d'appétence au risque de la Caisse Régionale, examine régulièrement les différents indicateurs de risque,
- Le Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activités propose les orientations générales,
- Le Comité de Contrôle Interne composé du Directeur Général, de ses deux adjoints et des représentants de la ligne métier risque établit les points d'attention à transmettre à la DRG.
- Le Comité Interne des Risques composé du Directeur Général Adjoint, du Directeur Financier, de la Directrice des marchés Particuliers et Professionnel Marketing, Multicanal et Innovation, du Directeur développement des marchés Entreprises, Agriculture, Marchés spécialisées et Banque Privée, du RCPR, des représentants des différents marchés, de l'animation commerciale et de la ligne métier risque qui aborde les thématiques du risque crédit.



RISQUES DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'ABE (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de forbearance au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans l'état FINREP.

I. Objectif et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale s'inscrit dans le cadre de l'appétence au risque et est encadrée par la politique générale crédit ainsi que les politiques

sectorielles de la Caisse Régionale qui décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Le respect de ces politiques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

☑ Description des organes définissant et approuvant les stratégies risques crédit :

- Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus, avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale.
- Le Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activités propose les orientations générales et les politiques crédits de la Caisse régionale au Conseil d'Administration, les formalise dans le cadre de procédures puis les met en application dans les services et réseaux d'agences.

☑ Description de la politique en matière de risques crédit :

Cette politique agence les repères, règles et modalités de gouvernance pour assurer la coordination des politiques d'engagements et organiser les reportings de suivi pour la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale nécessaires à la maîtrise de l'activité crédit et de ses risques en relation avec les ambitions de la Caisse régionale.

La politique générale Crédit a régulièrement été actualisée en 2018 au regard des modifications réglementaires portant notamment sur l'interdiction de financement de parts sociales CR, l'endettement des administrateurs Caisse Régionale, la gestion des sûretés ainsi que la révision des limites individuelles et globales. Ces évolutions ont été déclinées quand nécessaire dans les différentes politique sectorielles.

La politique Habitat a connu en 2018 quelques évolutions significatives avec l'évolution de schéma délégataire Habitat, les spécificités sur les financements des patrimoniaux ou issus de la prescription immobilière, un nouveau financement : le prêt habitat rallonge et quelques évolutions ou mises à jour relatives aux garanties.

En outre, les autres politiques Crédit sectorielles ont été amendées intégrant les opérations de financement spécifique aux starts ups, les évolutions de la garantie Foncaris et différentes précisions sur le périmètre d'intervention.

L'ensemble de ces évolutions a été soumis à différents Conseils d'Administration en 2018.

☑ Le respect et le suivi de la stratégie risque :

Chaque Direction d'activité actrice dans la filière Crédit est responsable de la mise en application et du respect des termes et limites fixés par les orientations générales et les politiques d'octroi. Elles réalisent et rendent compte de leurs contrôles de niveau 1 et 2.

Le contrôle de l'application est sous la responsabilité de la Direction Conformité, Qualité et Organisation et plus spécifiquement de l'unité Contrôle Général des Risques (CGR) :

- outils Bâle II : en charge du suivi et du pilotage des dispositifs de notation et de pondération dans la Caisse régionale,

- contrôle général des risques Crédit : en charge des contrôles relatifs au respect des règles de la politique d'intervention crédit de la Caisse régionale, des revues de portefeuille et de l'examen périodique de zones de risques détectés,
- contrôle permanent : en charge de la centralisation des contrôles relatifs aux procédures, réalisés au niveau 1 et 2 par les directions, unités et agences.

Par ailleurs, le contrôle périodique effectue des missions d'audit sur les crédits, par l'examen des procédures crédits, la vérification de la conformité des dispositifs Bâle II et les audits agences.

☑ Diversification des risques de contrepartie :

La Caisse régionale étant une banque commerciale généraliste, ses risques crédits sont par essence diversifiés dans sa clientèle multi-départementale. Cependant, elle veille à éviter des concentrations de risque sectoriel, ou relevant de segments de clientèle, en instaurant :

- des limites de division et de concentration des risques fonction de ses fonds propres RSE et du résultat dégagé,
- des limites d'exposition totale distinctes pour les LBO/ FSA et syndication plafonnées à 25,5 % des EAD de la Clientèle Entreprises pour les syndications, LBO et FSA (EAD Entreprises et des Professionnels de l'immobiliers) répartis ainsi :
 - 8 % des EAD de la Clientèle Entreprises pour les syndications,
 - 8 % des EAD de la Clientèle Entreprises pour des syndications RCF CACIB,
 - 8 % des EAD de la Clientèle Entreprises pour les FSA
 - 1,5 % des EAD de la Clientèle Entreprises pour les LBO
- des contre-garanties internes ou externes dès lors que la dimension du risque le nécessite (exemple FONCARIS lorsqu'une contrepartie atteint 20 M€ d'engagements).

Le suivi de la diversification est appréhendé à l'octroi ou au renouvellement du crédit. Il fait l'objet d'un point de contrôle permanent.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques de la Caisse régionale et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale.

D'une manière générale, tout délégataire doit se situer dans un schéma de décision en fonction du marché dont relève la contrepartie. Sur les marchés professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques et promotion immobilière, le schéma oriente la décision sur un délégataire compétent, en fonction d'exclusions (intégrées aux supports d'octroi), de limites d'engagements par contrepartie et du niveau de risque Bâle II. Sur les marchés de l'habitat et de la consommation, le schéma est fonction d'exclusions, du résultat d'un outil de scoring (respectivement habitat et CA Consumer Finance (CACF) et du montant de l'opération et de l'encours total porté par l'emprunteur.

Les exclusions ne sont pas des conditions d'exclusions de financement, mais visent à orienter la décision sur des délégataires compétents pour se prononcer sur des situations risquées ou hors politique d'intervention. Elles sont :

- générales : hors territorialité, interdit bancaire, contentieux...
- préventives : revenu minimum, solvabilité, capacité de remboursement,...
- sectorielles selon une segmentation interne du risque des secteurs d'activité : dans le cadre de création/reprise en particulier.

Ainsi en cas d'exclusion, une demande peut être refusée dès son dépôt ou décidée par un délégataire supérieur si l'étude circonstanciée est favorable. Certaines exclusions générales (territorialité) et préventives (installations Jeunes Agriculteurs) relèvent directement des Comités territoriaux ou des engagements Caisse régionale selon les Marchés.

Les dossiers les plus importants où les secteurs sont considérés comme sensibles (Promotion et investissements immobiliers) sont étudiés au sein d'un pré-comité dédié (Marché des Entreprises) ayant pour ambition de donner un avis de 2ème regard. En outre, dès lors que les dossiers répondent à certains critères, ils sont soumis à un pré-comité élargi (Direction générale Adjointe, Directeur du Marché des Entreprises, RCPR) avant passage en Comité des Engagements, un avis risque indépendant étant alors systématiquement émis par l'unité de contrôle général des risques. Les dossiers Entreprises dépassant les limites d'intervention sont décidés par le Conseil d'Administration.

2. Méthodologie et système de mesure risques

2.1 Les systèmes de notation interne

Description du dispositif de notation

En tant qu'entité du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale utilise deux dispositifs normalisés par Crédit Agricole SA, pour répondre aux nouvelles recommandations en matière d'exigences en fonds propres Bâle II.

- sur le périmètre de la banque de détail (clientèle des particuliers, de l'agriculture, des professionnels), la Caisse régionale applique la méthodologie Notation Avancée (IRBA), fondée sur des modèles statistiques, et reconnue par le Régulateur depuis fin 2007 pour être employée dans le calcul des exigences en fonds propres,
- sur le périmètre de la grande clientèle (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière), la Caisse régionale utilise les méthodologies de notation Fondation (IRBF) du Groupe, considérant des critères quantitatifs et qualitatifs au niveau d'un outil d'analyse (ANADEFI), afin d'élaborer une Notation de référence à dire d'expert. Ce dispositif est inscrit dans la démarche d'homologation auprès de l'ACPR.

Le dispositif de notation doit permettre de consolider les engagements par note et de définir des processus homogènes de gestion des risques (politiques de crédit, délégations...), sur la base de grades de notation identiques, quelle que soit l'entité ou la méthode de notation. D'où la définition d'une échelle de notation unique pour la Grande Clientèle. Chaque note de l'échelle maître est définie par une probabilité de défaut au travers du cycle. L'échelle maître est constituée de deux parties : d'une part, 13 notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut, d'autre part, deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut. Par ailleurs, une table de correspondance entre la notation Groupe et les diverses Agences de Notation a été définie au niveau du Groupe Crédit Agricole.

La gouvernance de ces dispositifs s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe au niveau de Crédit Agricole SA. Les évolutions décidées sont alors spécifiées pour devenir opérationnelles et applicables dans les entités du groupe Crédit Agricole.

Les modèles sont actualisés annuellement via des procédures de backtesting fédérées par Crédit Agricole SA.

La Caisse régionale est garante des données qui alimentent les dispositifs. Elle suit et justifie mensuellement leur production locale, comparativement aux standards de qualité définis par Crédit Agricole SA et dans un cadre de contrôles permanents. Elle utilise les notations produites dans ses procédures d'octroi et de gestion des crédits.

Afin de répondre aux attendus du régulateur en matière d'indépendance de la notation concernant la grande clientèle : toute note corporate est validée par un expert notation rattaché à l'unité Contrôle Général des Risques (CGR). Certaines notes étant en délégation RCPR ou pré-comité élargi selon des schémas délégataires définis par la Caisse Régionale, en accord avec les préconisations Groupe en la matière.

En complément de ce dispositif, la Caisse Régionale est adhérente depuis mars 2016 à un Centre de Notation, ayant en charge l'élaboration des notes grandes clientèle, sur la base des éléments transmis par les chargés d'affaires.

2.2 Mesure du risque de crédit

Quel que soit le dispositif, la mesure du risque s'effectue sur un périmètre normalisé : le groupe de risque Bâle II. Les données de chacun des partenaires qui le composent (caractéristiques d'activité, juridiques et financières, le fonctionnement de ses comptes, engagements et épargne) sont mesurées mensuellement par des logiciels nationaux pour produire un grade de risque de défaillance de la contrepartie à un an.

L'exposition crédit comprend les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés, à l'exception des opérations de marché (dérivés, position en cash) et des encours détenus par les autres entités de financement du Crédit Agricole.

A ce stade, la mesure du risque est évaluée exhaustivement et qualitativement. Des alertes sont générées en cas d'anomalies de partenaires, d'encours et d'absence de données essentielles.

Par ailleurs, le rapprochement mensuel comptable (PCCA PCCI ; N1 N2 N3), entre les encours prêts de la balance comptable et ceux traités par les dispositifs risques Bâle II, permet de qualifier l'exhaustivité de la mesure des engagements. La méthodologie appliquée est celle recommandée par Crédit Agricole SA. Elle couvre aujourd'hui les créances bilan et hors bilan avec les pistes d'audit nécessaires.

2.3 Consolidation des risques crédit

La consolidation des engagements sur une contrepartie varie selon l'approche retenue.

Pour le pilotage, les contrôles, les revues et les déclarations réglementaires, le périmètre considéré est précisément celui du groupe de risque Bâle II. Les divers suivis (tableaux de bord, cartographies de secteurs d'activité, inventaire et revues de contreparties...) sont réalisés à partir d'infocentre issus de Gérico et du logiciel prêts GREEN. Ils restituent les notions de Bilan et Hors Bilan, risques réels, encours en cas de défaut (EAD), perte attendue (EL) et risque pondéré (RWA).

Pour l'octroi, des globalisations spécifiques sont faites, elles tiennent compte de la présence de partenaires liés (liens familiaux, participation au capital ou dépendance économique), des obligations de caution et des engagements décidés et non réalisés. Elles diffèrent selon la nature de clientèle et sont normalisées par des procédures :

- Banque de proximité : les engagements sont décidés en « brut » hors réduction du risque et pondération Bâle II, l'éventuelle garantie ou assurance étant un élément complémentaire pour la décision.
- Grande clientèle : les demandes d'engagement sont présentées en brut, en considérant les garanties de manière à appréhender le risque net final.

3. Dispositif de surveillance

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

La surveillance du risque crédit de la Caisse régionale repose sur une triple approche :

- une approche par les performances comptables et Bâle II, sur laquelle des tableaux de bord mensuels sont élaborés et des indicateurs suivis en historique,
- une approche de contrôles permanents portant sur le respect des règles et processus d'engagement définis dans le cadre de politique crédit de la Caisse régionale et notamment sur le respect des limites (concentration, division des risques)
- une approche de revues de portefeuilles permettant de suivre les risques importants et leur prise en considération (Grands Risques et Risques Forts).

Les tableaux de bord

Les mesures du risque de contrepartie sont réalisées par deux dispositifs Bâle II : LUC et OCE d'une part et Gérico d'autre part. Elles sont historisées sous infocentre pour confectionner les tableaux de bord de gestion incluant divers indicateurs risques et notamment des indicateurs Bâlois (EL/EAD, RWA/EAD, taux de défaut, taux de CDL, taux de risques sensibles, taux de couverture par les provisions....). Après segmentation (réseau, marché, financement, secteur, critères de la politique des risques de la Caisse régionale), ces données permettent de localiser les zones sensibles de la Caisse régionale, de définir des revues risque et d'établir des actions concrètes d'évolution des pratiques et politiques.

Un bilan du risque né est établi et sa synthèse est présentée mensuellement en Comité de Direction et trimestriellement en Conseil d'Administration et en Comité Interne des risques.

Les limites de concentration et de partage du risque

Au 31 décembre 2018, les limites définies au sein de la Caisse régionale sont les suivantes :

Marché	Caractéristiques	Montant	Limites de partage
IAA/Coopératives	<i>Périmètre et niveau de risque critique sur le groupe de risque</i>	- Notes A+ à C- <i>Risque brut = 150M€ maxi</i> <i>Risque net = 50 M€ maxi</i>	> 5 M€ Si CA > 50 M€: Part Maxi 50% Autres: Part Maxi 75%
Entreprises		- Notes D+ à E- <i>Risque brut = 75M€ maxi</i> <i>Risque net = 25 M€ maxi</i>	
Syndications		<i>Autres Entreprises, logement social privé et institutionnels</i> - Notes A+ à C- <i>Risque brut = 100M€ maxi</i> <i>Risque net = 30 M€ maxi</i> - Notes D+ à E- <i>Risque brut = 30M€ maxi</i> <i>Risque net = 10 M€ maxi</i>	max 8 % de l'EAD de la clientèle entreprise + PIM
LBO/FSA		- Notes A+ à C- <i>Risque brut = 10M€ maxi</i> - Notes D+ à E- <i>Risque brut = Néant</i>	LBO max 1,5% de l'EAD de la clientèle entreprise + PIM FSA max 8% de l'EAD de la clientèle entreprise + PIM
Collectivités publiques		- Notes A+ à C- <i>Risque brut = 100M€ maxi</i> - Notes D+ à E- <i>Risque brut = 10M€</i>	> 10 M€ Part Maxi 50%
Professionnels de l'immobilier			Logement Social: > 5 M€ Autres: > 2 M€ Part Maxi 75%
Professionnels			Prof Lib: > 3 M€ Autres: > 2 M€
Agriculteurs			> 5 M€
Associations			> 2 M€
Particuliers			> 2 M€

Ces limites, revues en avril 2012 et régulièrement révisées n'ont pas fait l'objet d'évolution au cours des années 2013 à 2018.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le suivi des concentrations s'effectue sur un périmètre normalisé, le groupe de risque Bâle II. Ce suivi ainsi que le rapprochement des limites internes mentionnées ci-dessus (seuils en EAD Bâle II) sont réalisés à trois niveaux :

- par le marché, dans le respect des politiques d'intervention crédit officielles. Il s'agit de contrôles internes à la décision et de vérifications mensuelles dans le cadre des contrôles permanents de premier niveau,
- par le contrôle général des risques, lors de ses contrôles mensuels des limites de division et de concentration, reportés dans l'outil de contrôle permanent,
- lors des revues risques sur les contreparties majeures de la Caisse régionale, les revues risques « forts » et les revues détection.

Les nouvelles contreparties au-delà des normes de concentration des risques doivent faire l'objet de présentations en Comité des Engagements CR accompagnées d'un avis risque indépendant émis par l'unité de contrôle général des risques s'agissant des entreprises les plus importantes de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2018, les dix plus grosses contreparties en engagements bruts (hors instruments financiers), sur le périmètre « corporate » incluant les Collectivités Publiques, totalisent :

Contreparties Corporate	Engagements en K€ 31/12/2018	Engagements en K€ 31/12/2017	Engagements en K€ 31/12/2016
Engagements des 10 contreparties les plus importantes	704 068	683 394	698 409
Poids des 10 contreparties les plus importantes sur Engagement total	6,00%	5,88%	6,13%

Au 31 décembre 2018, le montant des encours garantis par FONCARIS s'élève à 320.268 K€, soit 11,77 % des engagements Corporate de la Caisse régionale.

3.2 Processus de revue de portefeuille, de suivi sectoriel, des contreparties défaillantes et sous surveillance

Des revues périodiques de portefeuille étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Les revues de portefeuille et de suivi sectoriel ainsi que les revues de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance, définies officiellement au sein de la Caisse régionale, sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, suite à la procédure de revue de la qualité des actifs bancaires (« Asset Quality Review - AQR ») lancée fin 2013 par la BCE et conformément à une planification nationale, la Caisse régionale conduit depuis 2014 des travaux d'identification de la *forbearance*, qui concerne tous les contrats dont l'échéancier a été modifié pour raison de risque ainsi que les nouveaux crédits octroyés destinés à éviter des impayés sur des crédits existants.

Typologies des revues de portefeuille et de suivi des risques crédit

Tableau descriptif du dispositif des revues de portefeuille					
Revues	Marchés	Critères définis pour le passage en revue de portefeuille	Instance chargée de la revue	Nb séances en 2018	Commentaire
Revues Mensuelles des Risques Corporate	Corporate	Comptes débiteurs > 30 jours et Défaits agence	CGR	12	Reporting sur listing de ciblage exhaustif + présentation en plénière mensuelle.
Revues Mensuelles des Risques Réseau de proximité	Particuliers, Professionnels, Agriculture	Anomalies > 30 jours	CGR	12	Enrichissement mensuel des fiches dans l'outil Atourisk.
Revues des Grands Risques	Tous	Groupes de Risques hors Recouvrement avec un niveau d'encours mini de 1 M€ particuliers et Professionnels, 1,5 M€ Agriculteurs 5 M€ Entreprises et PIM 10 M€ Coll Pub	CGR	2	Examen des plus gros Groupes de Risque de CACB.
Revue des Risques Forts	Tous	TOP 40 des plus gros encours des Groupes qualifiés "Fort"	CGR	2	Examen des clients présents dans la zone de risque qualifiée BII Fort.
Revue des Nouveaux Retards et Défaut	Particuliers, Professionnels, Agriculture	Réseau de Proximité : tous les dossiers d'un montant > 100K€ et en retard > 60 jours ou en Défaut. RAC : tous les dossiers, hors CTX, clients décédés et en plan BDF, d'un montant > 100 k€ et en retard > 60 jours ou en Défaut.	Direction des Risques	16 dont 6 RAC	Objectif = Examiner régulièrement les plus gros dossiers en retard > 60 jours ou en Défaut Agence et RAC. Une tenue toutes les 3 semaines avec alternance de présentation d'un secteur et de RAC.
Revue des Alertes Passantes	Professionnels, Agriculture	Entités professionnelles réalisant un chiffre d'affaires > 3 M€ et gérées en réseau de proximité	CGR	1 annuelle + 2 trimestrielles	Objectif: justifier la notation en banque de détail et le maintien en réseau de proximité des entités dépassant le seuil frontière de chiffre d'affaires.
Revue des Professionnels de l'Immobilier	Professionnels de l'immobilier	Liste exhaustive des clients gérés en Centre d'Affaires Immobilier ou relevant de la définition des professionnels de l'immobilier.	CGR	1	Définir la stratégie d'intervention à appliquer. Spécificité 2018 : repositionnement en réseau de proximité des SCI patrimoniales.

Tableau descriptif du dispositif des revues de portefeuille					
Revues	Marchés	Critères définis pour le passage en revue de portefeuille	Instance chargée de la revue	Nb séances en 2018	Commentaire
Revues Recouvrement	Corporate	Défauts avec encours résiduel important : exhaustivité des créances avec encours net par groupe de risque > 60 k€.	CGR	1	Objectif : justifier du niveau de provisionnement des dossiers défaut Corporate.
	Particuliers, Professionnels, Agriculture	1. Clients gérés RAC/CTX en défaut avec créance bilan > 10 k€ non provisionnée. 2. Créances en défaut de + 24 mois gérées en amiable	CGR	1	Objectifs: 1. Justifier le niveau de provisionnement. 2. Examiner le transfert en recouvrement contentieux.

3.3 Processus de suivi des risques sur base consolidée

La situation de la Caisse régionale en matière de risque crédit (au global, par marché et/ou segment de notation) ainsi que les conclusions sur les diverses analyses, contrôles et revues des risques sont présentées en Comité Interne des risques tous les trimestres. Elles sont, par ailleurs, consignées sur un procès-verbal diffusé à la Direction Générale.

Le rôle de ce Comité consiste à suivre la qualité des engagements et des réalisations, statuer sur les éventuels évolutions ou ajustements de la politique d'engagement (ajustement des limites, des niveaux de risques Bâle II, des délégations...), décider de la mise en place de nouvelles revues de portefeuille ou encore de l'opportunité de couverture de risques détectés notamment lors de revues.

Sa présidence est assurée par la Direction Générale Adjointe « fonctionnement », le secrétariat est confié à la Direction Conformité Qualité et Organisation (DCQO). Y participent les Directions de développement impliquées en matière de crédit (ou leurs représentants), la Direction Financière, les responsables des unités Recouvrement et Contentieux (RAC) et Contrôle Général des Risques (CGR).

3.4 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

La Caisse régionale n'a pas spécifiquement de risque pays à gérer.

Au 31 décembre 2018, les seules expositions de la Caisse régionale sur les dettes souveraines sont sur la France et l'Union Européenne.

3.5 Stress Tests de crédits

La considération de stress scénarii fait l'objet d'une démarche nationale sous l'égide de Crédit Agricole SA.

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté.

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont présentés en Comité Interne des Risques et communiqués au Conseil d'administration de la caisse régionale.

Le kit stress test 2018 permet de vérifier que la Caisse régionale est capable d'absorber les risques induits par le stress scénario sans remettre en cause le niveau de ses fonds propres actuels.

L'ensemble de ces résultats a été présenté à la Gouvernance dans le cadre du Comité de Contrôle Interne en décembre 2018 et du Comité des Risques en janvier 2019

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties et suretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les garanties contractualisées sont valorisées sur la base des actes et expertises au dossier, le cas échéant par un expert externe. Elles sont référencées dans le logiciel GREEN afin d'être gérées selon les recommandations Bâle II. Les outils systèmes Bâle II déterminent l'éligibilité, le taux de perte applicable à la créance et l'assiette retenue pour le calcul de la perte attendue. Chaque créance est alors affectée dans une classe de pondération par l'outil de gestion des risques Gérico, lequel effectue la quantification du risque pondéré brut selon les courbes de risques normées par le Régulateur. Chaque

étape du process est contrôlée, les créances en anomalie étant mesurées prudemment en méthode standard.

La revalorisation des garanties est automatisée selon des règles, des profils d'érosion et des indices nationaux ou peut s'effectuer à dire d'expert. Les titres nantis sont ainsi actualisés mensuellement par les valeurs communiquées par la filiale dépositaire, celle des biens hypothéqués suit des indices immobiliers et les véhicules gagés sont amortis selon des profils de CA Leasing.

Cette gestion intègre la pondération des tiers garants majeurs de la Caisse régionale (FONCARIS, CAMCA, Bpifrance Financement...) et les garanties éligibles par leur nature ou à dire d'expert. Elle procure un environnement de contrôle sur ces aspects pour les fiabilisations nécessaires, le suivi de la valorisation et l'intégration au calcul du risque pondéré.

Lorsqu'un dossier client est transmis au service recouvrement amiable ou contentieux, les garanties sont réexaminées et revalorisées par application de décotes prudentielles afin d'élaborer les provisions pour risque avéré. Des revues périodiques des stocks défauts et des créances douteuses permettent de contrôler et, le cas échéant, de réajuster le provisionnement.

Couvertures de l'EAD par grandes natures de sûretés au 31 décembre 2018 :

	Montant EAD	% Sûretés réelles	% Sûretés personnelles	% Contre garanties Organismes spécialisés	% Dailly	% Autres garanties	% Sans garantie
ENTREPRISE	1 920 897 560	31,75%	15,91%	11,73%	0,16%	5,09%	35,36%
COLLECTIVITE PUBLIQUE	845 438 370	1,59%	3,72%	0,00%	0,00%	0,00%	94,69%
PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER	133 211 151	66,40%	6,03%	0,00%	0,00%	3,20%	24,37%
PROFESSIONNEL	1 421 153 538	58,45%	15,58%	9,47%	0,01%	0,27%	16,22%
AGRICULTEUR	2 309 951 179	15,84%	42,77%	3,62%	0,00%	1,03%	36,73%
ASSOCIATION	6 146 487	6,48%	12,66%	0,00%	0,00%	0,51%	80,35%
PARTICULIER	5 100 531 059	54,29%	3,70%	29,03%	0,00%	0,00%	12,98%
NON RENSEGNE	48	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%

III. Exposition

1. Exposition maximale

(cf. note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition. Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	185 796	□	□	□	□	□
<i>dont : actifs dépréciés en date de clôture</i>	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□	□	□
<i>dont : actifs dépréciés en date de clôture</i>	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	□	□	□	□	□	□
<i>dont : actifs dépréciés en date de clôture</i>	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	185 796	□	□	□	□	□
<i>dont : actifs dépréciés en date de clôture</i>	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers au coût amorti	10 919 427	796	3 229 413	353 033	3 317 881	□
<i>dont : actifs dépréciés en date de clôture</i>	69 183	796	24 197	1 158	32 917	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15 649	□	□	□	□	□
<i>dont : actifs dépréciés en date de clôture</i>	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	10 453 398	796	3 229 413	353 033	3 317 881	□
<i>dont : actifs dépréciés en date de clôture</i>	69 183	796	24 197	1 158	32 917	-
Titres de dettes	450 380	□	□	□	□	□
<i>dont : actifs dépréciés en date de clôture</i>	□	□	□	□	□	□
Total	11 105 223	796	3 229 413	353 033	3 317 881	□
<i>dont : actifs dépréciés en date de clôture</i>	69 183	796	24 197	1 158	32 917	-

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Engagements de garantie	252 766	□	□	□	□	□
<i>dont : engagements dépréciés en date de clôture</i>	1 522	□	□	□	□	□
Engagements de financement	1 209 765	□	53 966	31 900	148 238	□
<i>dont : engagements dépréciés en date de clôture</i>	3 248	□	1	6	895	□
Total	1 462 531	□	53 966	31 900	148 238	□
<i>dont : engagements dépréciés en date de clôture</i>	4 770	□	1	6	895	□

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 2017

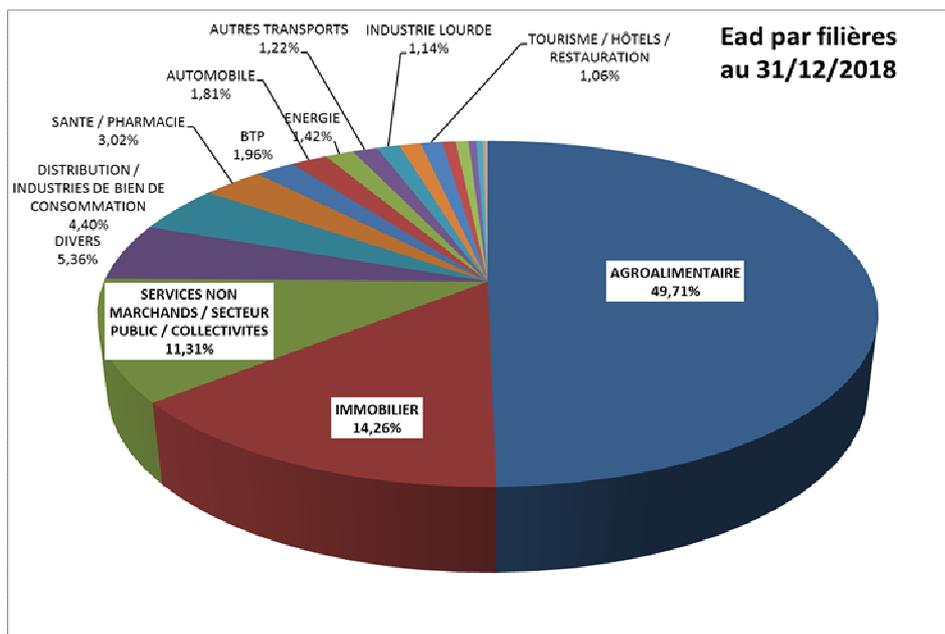
L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	1 884
Instruments dérivés de couverture	19 560
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	323 724
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	17 472
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	10 020 936
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	420 185
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	10 803 761
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 257 781
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	270 250
Provisions - Engagements par signature	-1 455
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 526 576
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT	12 330 337
Pour information	
Opérations internes au Crédit Agricole	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (1)	516 445
Engagements de financement donnés	0
Engagements de garantie financière donnés	7 965
Engagement d'ordre du Crédit Agricole (garantie Switch)	261 558
TOTAL OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	785 968

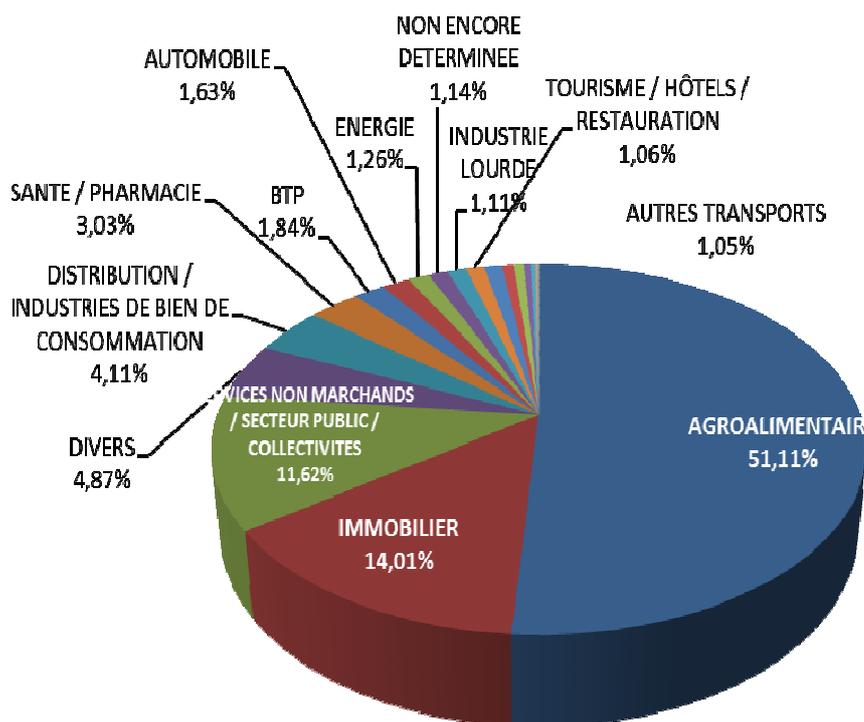
(1) Dont notamment titres reçus en pension en 2017 pour 40 055 milliers d'euros.

2. Concentration

La répartition des engagements de la caisse régionale par filière d'activité économique se présente ainsi au 31 décembre 2018 :



Ventilation au 31 décembre 2017 du portefeuille global :



La ventilation du portefeuille global au 31 décembre 2018 est quasi-identique à celle au 31 décembre 2017.

3. Exposition au risque de crédit et politique de couverture des risques

(cf. note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

Dépréciation du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles déduction faite de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, sans attendre que les encours soient devenus douteux et dès la comptabilisation initiale des instruments financiers Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne constate également, au passif de son bilan des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (créances qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'instrument financier dès lors que la qualité de crédit de l'encours s'est significativement dégradé (créances qualifiées de dégradées).

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains sont inscrites en coût du risque.

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit à la date de comptabilisation initiale et la date d'arrêt.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	766 461	□	207	766 668
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	330 227	□	□	330 227
Grandes entreprises	1 763 816	120 922	47 807	1 932 545
Clientèle de détail	7 249 971	714 346	177 377	8 141 694
Dépréciations	(24 851)	(70 648)	(156 208)	(251 707)
Total	10 085 624	764 620	69 183	10 919 427

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	60 434	□	□	60 434
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	37 699	□	□	37 699
Grandes entreprises	87 663	□	□	87 663
Clientèle de détail	□	□	□	□
Total	185 796	□	□	185 796

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	86 241	□	□	86 241
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□
Grandes entreprises	451 461	13 197	1 255	465 913
Clientèle de détail	632 240	32 264	1 993	666 497
Provisions (1)	(4 477)	(4 409)	□	(8 886)
Total	1 165 465	41 052	3 248	1 209 765

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	26	□	□	26
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□
Grandes entreprises	206 890	11 384	1 259	219 533
Clientèle de détail	25 686	3 046	263	28 995
Provisions (1)	(369)	(1 517)	(1 674)	(3 560)
Total	232 233	12 913	(152)	244 994

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) - AU 31/12/2017

	31.12.2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations générales	717 330	279	-279		717 051
Banques centrales	224				224
Etablissements de crédit	17 248				17 248
Grandes entreprises	1 674 502	55 974	-47 434	-14 353	1 612 715
Clientèle de détail	7 913 509	192 786	-125 282	-97 057	7 691 170
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	10 322 813	249 039	-172 995	-111 410	10 038 408
					10 038 408

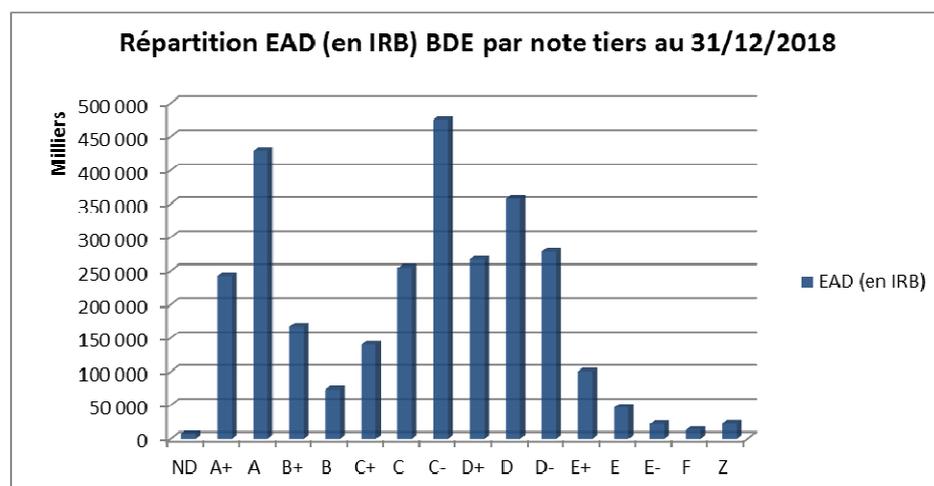
(1) Dont encours restructurés pour 74 345 milliers d'euros

4. Analyse des encours par notation interne

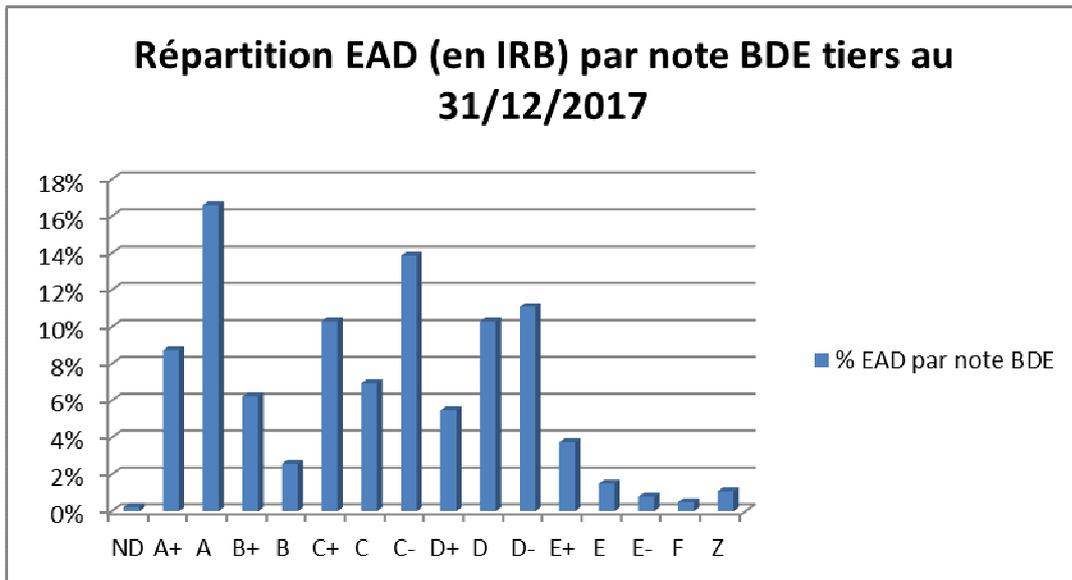
La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques, promotion immobilière). Au 31 décembre 2018, ces emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 2.899 M€ soit 24,70% des encours portés par la Caisse régionale, contre respectivement 2.714 M€ soit 23,91% au 31 décembre 2017.

Le graphique ci-après présente la ventilation de l'exposition au défaut (EAD) de ces encours par grade Bâle II au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018



Au 31 décembre 2017



5. Coût du risque

En 2018, le coût du risque dans les comptes sociaux constitue un produit de 5,2 M€, alors qu'en 2017, il s'agissait d'une dotation nette de 8,4 M€.

Le coût du risque est essentiellement représentatif des efforts de provisionnement, tant pour le provisionnement individuel des créances douteuses que pour les provisions non affectées.

Au niveau des comptes consolidés, le détail de la constitution du coût du risque est présenté en note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés.



RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectif et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché toujours marqué par la persistance de taux bas, des évolutions de l'environnement politique (discussions post-Brexit, élections en France et en Europe, nouvelle administration américaine) et des orientations de politique monétaire des banques centrales, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Dans le cadre de la gestion des excédents des fonds propres, la Caisse régionale détient un fonds dédié SEQUANA géré par Amundi. Les risques de marché relatifs à SEQUANA sont suivis sur une base consolidée avec les titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables détenus par la CR. Par ailleurs, au sein de SEQUANA, Amundi met en œuvre un suivi de risque et une diversification des actifs en termes de stratégies, de styles de gestion, de zones géographiques visant à limiter la volatilité des valorisations.

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

↳ **Organes de suivi des risques de niveau Groupe** :

Trois comités sont mis en place au niveau central pour suivre les risques au niveau du Groupe : le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) et le Comité Normes et Méthodologies. Leur rôle consiste principalement à proposer un cadre normatif pour la gestion des risques par les différentes entités du Groupe, y compris les Caisses régionales, et de surveiller son application.

↳ **Organes de suivi des risques de niveau local** :

L'ensemble des limites encadrant la gestion des risques de marché est défini par la politique financière de la Caisse régionale. Elle est actualisée semestriellement par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique, de la réglementation et de réformes initiées par les autorités de tutelle. La politique financière précise également le rôle et la composition du Comité financier. Le Comité Financier se réunit mensuellement. Il assure le pilotage de la politique définie, détermine sa mise en œuvre, s'assure des contrôles et reportings et prépare les évolutions à soumettre au Conseil d'Administration. Le Directeur Financier rapporte au Comité de Direction. Un compte-rendu semestriel est effectué auprès du Conseil d'Administration.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs de risque dont la plupart font l'objet de limites et, ou de seuils d'alerte. Il s'appuie notamment sur des scénarios de crise et des indicateurs complémentaires.

1. Les scénarios de crise

Définition :

Les scénarios de crise, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le risque de perte sur le portefeuille de titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables est suivi au travers de deux scénarios communs au Groupe, dont les hypothèses sont définies au niveau central : le scénario de crise Groupe et le scénario de crise adverse un an. Le risque sur le portefeuille de titres au coût amorti est également suivi à l'aide du scénario de crise Groupe.

Chaque mois, les résultats de ces scénarios sont communiqués au Comité Financier. Leur impact est mesuré par classe d'actif.

Une limite portant sur l'impact du scénario de crise Groupe est fixée à hauteur de 5% des fonds propres totaux de la Caisse (Tier 1 + Tier 2).

Un dispositif d'alerte à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration est fixé en fonction du niveau des pertes calculées : si le montant des pertes dépasse 90% de la limite, la Direction Générale via le Comité Financier en est informée ; si le montant des pertes dépasse 95% de la limite, le Conseil d'Administration en est informé. Des mesures correctrices sont proposées.

Il existe par ailleurs d'autres seuils d'alerte de niveau Comité Financier concernant notamment l'impact du scénario de crise Groupe sur le portefeuille de titres au coût amorti et l'impact du scénario de crise adverse un an sur le portefeuille à la juste valeur par résultat et la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Au 31 décembre 2018, la Caisse régionale respectait toutes les limites des scénarios de crise :

Classe d'actif	Impact du scénario de crise (en millions d'euros)		
	Stress adverse un an (titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables)	Stress Groupe (titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables)	Stress Groupe (titres au coût amorti)
Actions	-2,32	-1,39	0
Diversifié	-4,21	-2,21	0
Monétaire	-0,85	0	0
Obligataire	-15,31	-12,83	-20,57
Total	-22,7	-16,43	-20,57

2. Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

En plus des scénarios de crise, il existe d'autres limites propres à la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne portant sur :

- la dotation nette aux provisions de l'exercice sur le portefeuille de placement, qui ne doit pas dépasser 3 % du PNB de l'exercice précédent.
- L'allocation du portefeuille de placement en actions et en actifs « alternatif ».

Le Comité Financier et le Conseil d'Administration sont prévenus en cas d'atteinte des limites.

Il existe également d'autres seuils d'alerte portant sur :

- La sensibilité au risque de taux du portefeuille LCR
- Le niveau global des provisions
- Les pertes individuelles par ligne de titres
- L'interdiction de détention d'un portefeuille de transaction et d'opérations de dérivés non adossées
- Le risque et l'allocation d'actifs du fonds dédié Sequana.

La Direction Générale est prévenue via le Comité Financier en cas d'atteinte d'un seuil d'alerte.

3. L'utilisation des dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'utilise pas de dérivés de crédit pour couvrir le risque de contrepartie de son activité des prêts. Par conséquent, la Caisse régionale n'est pas dotée de politique particulière à cet égard.

IV. Risque Action

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque sur actions sur le portefeuille de placement uniquement. La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de trading.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne pratique pas ces activités.

2. Risque sur actions provenant des autres activités

Le risque sur actions provient de la détention dans le portefeuille de placement de fonds de capital investissement (FCPI, FCPR), ainsi que de la détention d'une exposition action au travers du fonds dédié Sequana.

L'encours exposé au risque action s'élève à 4,64 M€ au 31 décembre 2018, sur une valeur totale de marché du portefeuille de placement de 625,54 M€.

La note 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés présente les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.

3. Actions d'autocontrôle

Conformément au prospectus d'émission des Certificats Coopératifs d'Associés (CCA), certaines Caisses locales peuvent être amenées à détenir temporairement des CCA dans le contexte d'un mécanisme de liquidité.

Au 31 décembre 2018, l'encours des CCA ainsi détenus par les Caisses locales est nul.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas émis de CCI.



GESTION DU BILAN

I. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Les limites encadrant les risques de transformation et les risques sur la gestion pour compte propre sont définies dans la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale. Elle a pour objet d'assurer l'optimisation de ses ressources et de ses emplois financiers, tant en terme de nature que de rentabilité, en veillant au respect des règles internes au Groupe Crédit Agricole et des normes prudentielles de la profession bancaire, dans le double but de contribuer aux objectifs stratégiques et d'assurer la sécurité financière.

Deux fois par an, une proposition de politique financière intégrant d'éventuelles modifications et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique et de la réglementation, est présentée au Conseil d'Administration

Deux fois par an, un bilan de la mise en œuvre de la politique financière est présenté au Conseil d'Administration. Ce bilan porte sur l'activité du semestre précédent.

Le tableau de bord, à destination de la Direction Générale, récapitulant les opérations et leurs résultats, est établi mensuellement. En parallèle, un suivi comptable des titres est effectué mensuellement sur la base des valorisations communiquées par les contreparties.

Les niveaux de délégations sont définis par le Conseil d'Administration et le Directeur Général. Ils précisent les limites opérationnelles accordées au Directeur Financier et au service Finances et Trésorerie.

Par ailleurs, des reportings exhaustifs sur l'exposition de la Caisse régionale aux risques financiers sont transmis régulièrement à Crédit Agricole SA dans le cadre du contrôle des risques de marché et de gestion de bilan du groupe Crédit Agricole.

II. Le risque de taux d'intérêt global

- Objectifs et politique

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Le risque de taux d'intérêt résulte du non adossement strict en montant, taux et durée, des emplois et des ressources. La gestion de ce risque permet de sécuriser les marges financières.

- Gestion du risque

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité Financier.

Les programmes de couverture sont définis par la Direction Financière et soumis à la validation au Comité Financier qui suit également la mise en place de ses décisions

précédente. Le Directeur responsable des risques et des contrôles permanents est membre permanent du Comité financier.

Deux fois dans l'année, le Conseil d'Administration est informé de l'application de la politique financière en matière du risque de taux.

Par ailleurs, la Caisse régionale remonte au moins trimestriellement à Crédit Agricole SA le détail de son exposition au risque de taux.

- Dispositif de mesure et d'encadrement

Conformément aux recommandations du Groupe, la Caisse régionale gère son risque de taux en gap statique. L'objectif est de permettre une sécurisation des marges à la production par la couverture des impasses au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

La Caisse régionale mesure le risque de taux selon un scénario central qui reprend :

- des hypothèses locales concernant les remboursements anticipés, revues au moins une fois par an,
- les hypothèses des modèles du Groupe pour les autres composantes.

Elle utilise l'outil national Cristaux 2, qui sera remplacé par l'outil national PALMA courant 2019.

La Caisse régionale mesure le risque de taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan (y compris sur fonds propres et participations) et du hors bilan, à l'exception des opérations comptabilisées en spéculation ou des positions adossées (micro-couverture, prêts refinancés sur avances traditionnelles).

Les mesures suivies par la Caisse régionale sont :

- le gap de taux fixe,
- le niveau de couverture.

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, la Caisse régionale détermine au moins annuellement les limites d'exposition au risque de taux qu'elle retient. Les limites d'exposition sont fixées par le Comité Financier en montant de l'impasse annuelle par échéance, en distinguant l'exposition à la baisse ou à la hausse des taux.

Le risque de taux de la Caisse régionale ne doit pas dépasser les limites correspondant à une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% (scénario catastrophe).

L'impact de ce scénario doit à tout moment être inférieur à :

- 10% des fonds propres prudentiels (une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% ne doit pas entraîner une perte actualisée sur 30 ans supérieure à 10% des fonds propres prudentiels de CACB)
- 5% du PNB d'activité budgété pour les deux premières années
- 4% du PNB d'activité budgété pour les années 3 à 10.

Le Conseil d'Administration arrête les limites d'exposition.

La Caisse régionale couvre son exposition au risque de taux par des opérations de swaps.

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée selon les méthodes du Groupe en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;

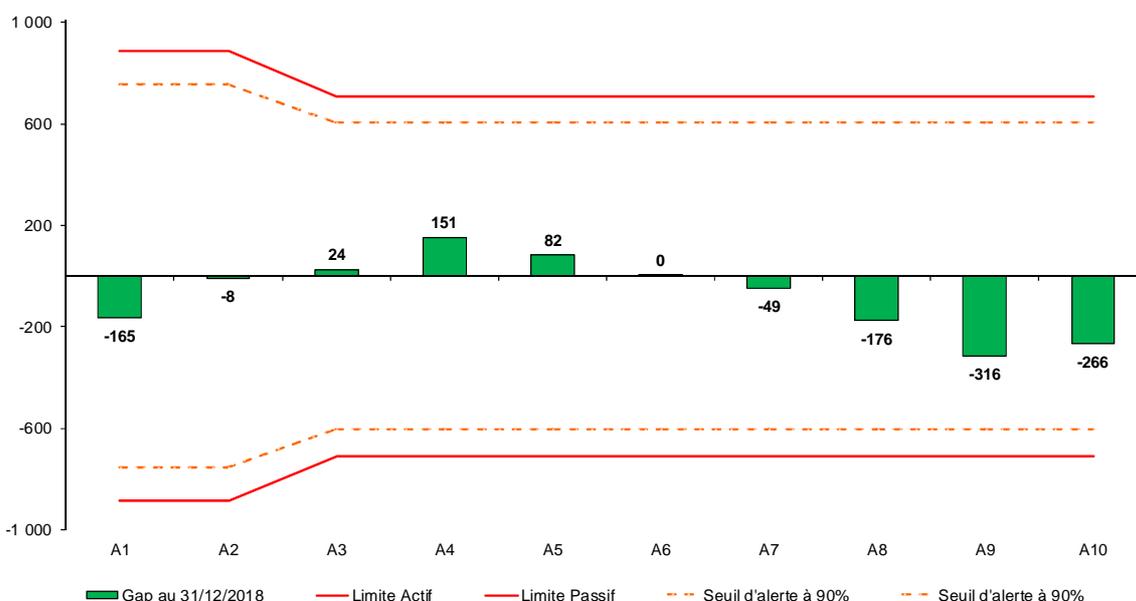
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

- Exposition

Les gaps de taux présentés sont les gaps synthétiques (passif-actif).

Gaps moyens au 31/12/2018 (M€)	Année 1	Années 2 à 5 (moyenne)	Années 6 à 10 (moyenne)
Gaps Euro	- 165 M€	62 M€	- 161 M€



La sensibilité du PNB de la première année par rapport à une hausse de taux de 200 bp est de 3,3 M€.

Mesurée sur les 30 prochaines années, la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation de 200 points de base de la courbe des taux euro correspond à 38 M€ soit 3,57 % des fonds propres prudentiels de 1.060 M€ (fonds propres prudentiels calculés au 30/06/2018).

Ces résultats intègrent l'impact de la macro-couverture.

Se reporter à la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

III. Risque de change

Au niveau du Groupe, la gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

- Le risque de change structurel résulte des investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence de la Caisse régionale étant l'euro.
- Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciaux.

L'exposition au risque de change structurel et opérationnel de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, présentée dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, est considérée comme non significative.

IV. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

1. Objectifs et politique

Le dispositif encadrant la gestion du risque de liquidité est défini par la politique financière de la Caisse régionale.

La gestion du risque de liquidité est conduite dans un souci permanent d'optimisation de sa rentabilité et en tenant compte des dispositions relatives au Contrôle Interne (arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque). Elle s'effectue en adéquation avec les normes de gestion de liquidité court terme et moyen terme du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (jusqu'à 50% des prêts MLT accordés), Avances Spécifiques. Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables à court terme ou à moyen terme.

Emissions

Au 31 décembre 2018, les refinancements de marché étaient les suivants :

Comptes courants Bancaires	71 M€
Emprunts en blanc	1 796 M€
Autres refinancements	233 M€
Avances Globales	1 094 M€
Avances Spécifiques	746 M€
TOTAL	3 940 M€

2. Gestion du risque

Le groupe Crédit Agricole est doté d'un dispositif central d'encadrement du risque de liquidité. A ce titre, Crédit Agricole SA définit la méthodologie des mesures du risque, centralise et consolide les positions de différentes entités, y compris des Caisses régionales, vérifie le respect des règles et assure la liquidité et le refinancement du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse régionale gère son risque de liquidité et de refinancement en adéquation avec les règles du Groupe. Elle veille notamment à ce que son activité crédits soit refinancée dans le respect des équilibres en termes de montants, de durées et des coûts.

La mise en place de cette gestion est systématiquement présentée en Comité financier et suivie dans le Tableau de Bord financier. Elle fait par ailleurs l'objet de présentation semestrielle en Conseil d'Administration.

3. Méthodologie

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et aux normes du Groupe, la Caisse régionale dispose d'un système de mesure de son exposition au risque de liquidité.

Il repose sur le pilotage de trois piliers :

- le ratio de liquidité réglementaire à un mois ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité court terme, reposant sur :
 - trois scénarios de crise (global, idiosyncratique et systémique), dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme (jusqu'à un an) en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
 - une limite sur les emprunts à court terme (« Limite Court Terme ») actualisée par Crédit Agricole SA chaque semestre en fonction d'une estimation des ressources maximum qui pourraient être levées par Crédit Agricole SA sur les marchés ;
 - une limite de Position en Ressources Stables (« PRS »), qui vient limiter le montant d'emprunts court terme de la Caisse en fonction de ses propres replacements sous forme de titres ou court terme ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité moyen-terme visant à éviter le risque de concentration des échéances de refinancement long terme.

4. Exposition

Le bilan cash est élaboré selon les normes du Groupe à partir des comptes de la Caisse régionale. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers et les compartiments du bilan cash, tels qu'ils apparaissent ci-dessous et dont la définition est communément admise sur la Place. Il permet de fournir une information simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse.

Bilan Cash au 31/12/2018 (en M€)

Actifs	
Titres constitutifs de réserves	1076
Reverse repo	20
Replacements CT	22
Replacements LT	1839
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	60
Actifs clientèle	10 492
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 922
Total	15 431

Passifs	
Repo	20
Ressources de marché CT	937
Ressources de marché LT	1696
Passif de négoce nécessaire à l'activité	0
Ressources clientèle	10 074
Autres Passifs (Ressources permanentes)	2703
Total	15 431

Réserves de liquidité

Au 31 décembre 2018, les réserves de liquidité de la Caisse régionale ventilées selon les normes du Groupe sont composées de la manière suivante (en millions d'euros) :

		2018.12	
		Valeur de marché	Valeur en stress de marché
Poche 1	Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	548	504
Poche 2	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	0	0
Poche 3	Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	227	207
Poche 4	Actions appartenant à un indice majeur	0	0
Poche 5	OPCVM à VL quotidienne	312	252
Poche 6	titres bancaires éligibles BC	0	0
Poche 7	OPCVM à VL non quotidienne	5	2
Poche 8a et 8b	Autres titres non éligibles BC	3	1
Poche 9 & 8c	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	722	722
Poche 10	Autres réserves mobilisables en central		0
		1 816	1 688

5. Conditions de refinancement en 2018

Depuis quelques années, la politique menée par la Banque Centrale Européenne a permis de maintenir une liquidité abondante dans l'Eurosystème. Cette situation d'excédents de liquidité a eu pour effet de maintenir les taux à des niveaux historiquement bas et a donc favorisé la Caisse régionale en termes de conditions de refinancement, via les conditions favorables dont bénéficie Crédit Agricole SA.

Ratios de liquidité

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio depuis le 1er octobre 2015 avec un seuil minimal à respecter qui était de 60 % fin 2015, de 70 % au 1er janvier 2016 et qui est passé à 80% au 1er janvier 2017.

La Caisse régionale pilote son LCR avec une cible supérieure à 100 %.

La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés présente le « Risque de liquidité et de financement ».

La moyenne des LCR fin de mois sur un an glissant à fin mars 2018, juin 2018, septembre 2018 et fin décembre 2018 est mentionnée ci-dessous :

Caisse régionale Champagne-Bourgogne		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
En k€									
Trimestre se terminant le		31/03/2018	30/06/2018	30/09/2018	31/12/2018	31/03/2018	30/06/2018	30/09/2018	31/12/2018
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes		12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE									
1	Total des actifs de haute qualité (HQLA)					922 304	927 349	912 545	889 826
SORTIES DE TRESORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	3 073 201	3 086 415	3 108 528	3 137 695	189 433	190 068	191 372	193 014
3	<i>Dépôts stables</i>	2 391 897	2 404 249	2 422 173	2 441 061	119 595	120 212	121 109	122 053
4	<i>Dépôts moins stables</i>	681 303	682 166	686 355	696 634	69 838	69 856	70 263	70 961
5	Financement de gros non garanti	894 837	896 271	907 758	911 071	639 623	637 914	642 134	643 280
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	224 868	232 233	238 290	247 422	53 610	55 341	56 880	59 040
7	<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	669 968	656 121	661 551	654 482	586 014	574 656	577 338	575 073
8	<i>Créances non garanties</i>	-	7 917	7 917	9 167	-	7 917	7 917	9 167
9	Financement de gros garanti					-	-	-	-
10	Exigences supplémentaires	1 034 891	1 028 661	1 003 965	972 920	166 937	159 295	149 479	144 833
11	<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	76 370	68 463	60 177	58 949	76 370	68 463	60 177	58 949
12	<i>Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
13	<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	958 521	960 198	943 788	913 971	90 568	90 832	89 302	85 885
14	Autres obligations de financement contractuel	2 377	4 861	4 883	4 884	2 377	4 861	4 883	4 884
15	Autres obligations de financement éventuel	20 953	20 230	19 954	20 366	20 953	20 230	19 954	20 366
16	TOTAL DES SORTIES DE TRESORERIE					1 019 323	1 012 369	1 007 822	1 006 377
ENTREES DE TRESORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	315 596	312 714	308 547	314 879	147 027	146 713	144 235	147 330
19	Autres entrées de trésorerie	51 933	63 952	80 334	97 085	51 933	63 952	80 334	97 085
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					0	0	-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié)					0	0	-	-
20	TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE	367 529	376 665	388 881	411 964	198 960	210 665	224 569	244 415
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	367 529	376 665	388 881	411 964	198 960	210 665	224 569	244 415
						TOTAL DE LA VALEUR AJUSTEE			
21	COUSSIN DE LIQUIDITE					922 304	927 349	912 545	889 826
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE					820 363	801 704	783 253	761 962
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE					112%	116%	117%	117%

V. Politique de couverture

Les opérations de couverture sont mises en place pour réduire l'impact de l'évolution des taux de marché sur des éléments du passif ou de l'actif. L'instrument utilisé est le swap.

La mise en place des opérations de couverture tient compte du profil d'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt général et s'effectue sous contrôle du Comité Financier dans le cadre défini par la politique financière de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration.

La note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente la comptabilité de couverture.

1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La valeur d'une partie des ressources long terme du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (DAV créditeurs, collecte épargne à taux fixe ou indexé inflation, refinancement à taux fixe) est sensible à la baisse de taux de marché ou de l'inflation. Pour se couvrir, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne contracte des opérations de swaps prêteurs comptabilisés en macro-couverture de juste valeur.

En parallèle, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne couvre une partie de ses actifs à taux fixe (prêts) contre une hausse de taux en mettant en place des swaps emprunteurs comptabilisés dans la même catégorie.

L'encours total de la macro-couverture de juste valeur s'établit à 2.775 M€.

Pour l'ensemble des opérations, l'intention de couverture est documentée dès l'origine de l'opération et des vérifications trimestrielles sont effectuées sous forme de tests (prospectifs et rétrospectifs).

Pour certains prêts structurés, réalisés notamment dans le cadre des opérations avec la clientèle, et pour certains titres souverains du portefeuille de placement (dans la catégorie IFRS juste valeur par capitaux propres recyclables), la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne procède à l'adossement parfait sur les marchés financiers. Ces opérations sont comptabilisées en micro-couverture de juste valeur.

L'encours total de la micro-couverture de juste valeur s'établit à 380 M€.

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Aucune opération de couverture n'est comptabilisée en couverture de flux trésorerie.

2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2018, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture de ce type.



RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Organisation, dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale via le Comité de Contrôle Interne ;
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

La Caisse régionale est responsable de la mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels défini et proposé par Crédit Agricole S.A, ce qui implique que :

- Le management des risques opérationnels (MRO) est confié à une personne dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle ». Cette fonction fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent.
- Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) assisté par 2 collaborateurs :
 - ↪ met en place le dispositif de gestion : cartographie des risques, collecte des incidents et de leurs conséquences financières, élaboration des scénarii majeurs, gestion des alertes d'incidents graves, documentation relative au dispositif, documentation fournie aux Unités Déclarantes des incidents, formation des Unités Déclarantes, etc...
 - ↪ anime le fonctionnement du dispositif de gestion : assistance, conseils, relances, sensibilisations, etc....
 - ↪ contrôle : la collecte des incidents, la restitution des fichiers historiques de collecte, la qualité de la cartographie, la réalisation des plans d'actions, etc....
 - ↪ s'assure de l'exhaustivité de collecte des incidents et de leurs conséquences financières (notamment en coordination avec la comptabilité) en appliquant la méthodologie et les outils Groupe.

- Des reportings réguliers sur les expositions aux risques (incluant les pertes) sont produits et diffusés au management, au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration ;
- Le dispositif de gestion et d'évaluation des risques opérationnels, fait l'objet d'un audit régulier (intégré au plan d'audit pluriannuel).

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

Le suivi et le contrôle du dispositif est effectué par le Comité de Contrôle Interne où lui sont régulièrement présentés :

- les faits marquants de la période : un incident unitaire dont le montant excède 0,5% des fonds propres de base tiers one de la Caisse régionale est transmis immédiatement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration pour le déclenchement d'une alerte au niveau du groupe Crédit Agricole ; les incidents de plus de 300.000 € (qui font également l'objet d'une alerte auprès du groupe Crédit Agricole),
- les indicateurs d'alertes en pourcentage du PNB par catégorie de Bâle II et au niveau global,
- les évolutions du dispositif de gestion et d'animation des risques opérationnels,
- le suivi des plans d'actions sur les risques majeurs.

Le Comité de Direction est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations. L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

En 2018, aucun plan d'actions sur les risques opérationnels issus des dernières cartographies n'a été mis en place.

Le Comité de Contrôle Interne du 22 mars 2018 a validé la révision complète de la cartographie suite au changement du référentiel risques groupe. La campagne cartographie 2018 se terminera le 28 février 2019.

Dix-sept scénarios majeurs ont été retenus en 2018. Tous les scénarios ont été analysés et onze d'entre eux ont été modifiés par les experts métiers.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. La SNC Crédit Agricole Technologies & Services est dotée de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

II. Méthodologie

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA_ Advanced Measurement Approach) pour les risques opérationnels. La validation par l'ACPR a été actée en décembre 2007.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB trimestriels glissants).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené chez Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs.

A l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en Comité Normes Méthodologies (CNM) le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

III. Exposition

Répartition des pertes opérationnelles 2018 en % par types d'évènements (cf. catégories bâloises)

Coût du risque opérationnel (en k€)		Fraude Interne	Fraude Externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Domages occasionnés aux actifs physiques	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Exécution, livraison et gestion des processus	Total
Risque pur	Montant Brut	0	543	11	378	115	0	250	1297
	Montant Net	0	233	11	378	115	0	250	987
	% Montant Brut	0,00%	41,87%	0,85%	29,14%	8,87%	0,00%	19,28%	100,00%
Risque frontière crédit	Montant Brut	0	75	0	0	0	0	505	580
	% Montant Brut	0,00%	12,93%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	87,07%	100,00%

Le coût du risque opérationnel pur brut atteint 0,37% du PNB d'activité. Légère augmentation du risque frontière crédit qui atteint 0,17% du PNB d'activité.

IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit différents contrats d'assurance en couverture des risques opérationnels.

RISQUE JURIDIQUE

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2018 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale.



RISQUE DE NON CONFORMITE

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, à la protection de la clientèle, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, la prévention de la fraude ou les sanctions internationales. L'ensemble de ces règles peut être de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions ou encore de l'éthique dans les comportements professionnels.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : procédures écrites, formation du personnel, dispositif de contrôle dédié, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc. Ces risques de non-conformité sont intégrés dans la cartographie des risques opérationnels de la Caisse régionale.

En 2018, plusieurs actions ont été menées :

- la Caisse régionale a mis à jour son code de déontologie. Elle a pu ainsi intégrer les éléments relatifs à la gouvernance bancaire issue de l'arrêté du 3 novembre 2014, la loi Sapin 2 de transparence, lutte contre la corruption et modernisation de la vie économique, mais aussi les dispositions de la charte éthique du groupe, la 4^{ème} directive sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, MIF 2 ou encore le règlement général sur la protection des données.
- Dans le prolongement des modifications apportées à son code de déontologie, ainsi que des engagements pris par le groupe, la Caisse régionale s'est engagée dans une démarche de prévention et de détection de la corruption. Le principe de tolérance zéro par rapport à tout comportement contraire à l'éthique est affirmé. Un référent, membre de la Direction générale, a été nommé et se trouve être le garant du système, qui recouvre notamment les conflits d'intérêts, les cadeaux et avantages, un dispositif d'alerte.
- En matière de prévention des conflits d'intérêts, la Caisse régionale, en application de la politique du Groupe Crédit Agricole, a mis à jour sa politique interne en matière de conflits d'intérêts afin d'assurer la protection et la primauté des intérêts des clients et de respecter la réglementation applicable. Cette politique, approuvée par le Conseil

d'Administration, et sa procédure afférente, visent à prévenir les situations de conflit d'intérêts et à remédier aux cas avérés de conflits.

- l'intégration du corpus de procédures du groupe Crédit Agricole dans le corps procédural de la Caisse régionale a été poursuivie.

- Dans le domaine de la formation, l'ensemble du personnel a suivi deux e-learning relatifs à la conformité au quotidien et à la lutte anti-corruption ; ce qui contribue au renforcement de la sensibilisation des collaborateurs dans ces domaines.

En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'ensemble du personnel a suivi la formation groupe par e-learning. Des formations sanctions internationales adaptées aux fonctions de chaque collaborateur, ont également été diffusées au cours de cette année.

- Des développements informatiques majeurs sont intervenus en 2018, en application des importantes évolutions réglementaires. Ainsi, l'information des clients se trouve renforcée par les nouvelles obligations liées aux directives et règlements MIF 2, PRIIPS ou Distribution des produits d'assurance.

La notion de tolérance aux risques pour les produits financiers a par exemple été intégrée dans le système d'information.

En matière de sanctions internationales, de nouvelles données relatives aux activités à l'international des personnes morales ont été développées. Cet enrichissement du système d'information permet d'assurer une meilleure connaissance clients et d'en renforcer la conformité.

Le taux de réalisation des entrées en relation sur tablettes progresse régulièrement et renforce (par les contrôles automatiques de présence et les blocages) la conformité des entrées en relation.

- En application du règlement européen sur la protection des données personnelles, la Caisse régionale a procédé à la nomination d'un Délégué à la protection des données personnelles et met en œuvre ces nouvelles dispositions.

- La Caisse régionale a également nommé un collaborateur chargé de la prévention de la fraude. Le dispositif relatif à ce domaine est en cours de déploiement.

- La commission conformité, réunie mensuellement, permet de traiter l'ensemble des points de conformité.

- La Caisse régionale bénéficie du Système d'information unique du Crédit Agricole, pour lequel des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité optimal et à développer une conformité native.

- En ce qui concerne le respect de la déclaration de performance extra-financière, à laquelle est attachée la Caisse régionale, il convient de se référer à la partie du présent rapport dans lequel elle figure.

La Caisse régionale a, par l'ensemble de ces mesures, l'objectif constant de préserver sa réputation et celle du groupe Crédit Agricole.

L'ensemble de ces dispositifs fait l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité et le Directeur de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.



INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation* dit "CRR") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.

Le dispositif prudentiel résultant des accords de Bâle 3 s'articule en effet autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- le **Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché.

Le pilotage de la solvabilité de Caisse régionale Champagne-Bourgogne vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels elle est ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Outre la solvabilité, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne pilote également le ratio de levier. Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque.

I. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite "CRD 4", transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement "CRR") et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes. Dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- Le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul phasé ayant pour objet de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1^{er} janvier 2018 (et jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour les instruments de dette hybride).

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables à la Caisse régionale Champagne-Bourgogne sont respectées.

II. Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

III. Ratios de solvabilité

AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1 (CET1)*,
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1 (AT1)*,
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
 - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

1. Exigences réglementaires minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est fixée à 4,5 % des emplois pondérés depuis 2015. De même, l'exigence minimale de *Tier 1* phasé a été relevée à 6 % en 2015 et pour les années suivantes. Enfin,

l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % en 2015 et pour les années suivantes ;

- À ces exigences s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :
 - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
 - le coussin contra-cyclique (taux en principe compris dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD ²) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'entité ; lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles,
 - les coussins pour risque systémique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et est à ce titre soumis à cette exigence.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique s'appliquent par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (50 % du coussin demandé en 2017, 75 % en 2018).

Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2. La Caisse régionale Champagne-Bourgogne n'a pas à ce jour été notifiée d'exigences complémentaires entrant dans ce cadre.

En sa qualité d'entité affiliée au Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légale ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au Groupe Crédit Agricole, qui est très fortement capitalisé.

² L'EAD (*Exposure at default*) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

2. Tableau synthétique des ratios de solvabilité

L'ensemble des tableaux ci-après inclut le résultat conservé de la période.

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
Tableau de synthèse des ratios				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 150 782	1 150 782	1 028 249	1 006 496
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 150 782	1 150 782	1 028 249	1 006 496
Fonds propres globaux	1 168 142	1 168 142	1 028 249	1 034 106
Total des emplois pondérés	6 320 910	6 320 910	5 869 542	5 869 542
Ratio CET1	18,2%	18,2%	17,5%	17,1%
Ratio Tier 1	18,2%	18,2%	17,5%	17,1%
Ratio global	18,5%	18,5%	17,5%	17,6%
Exigences minimales				
Common Equity Tier 1	4,5%		4,5%	
Tier 1 (CET1+AT1)	6,0%		6,0%	
Tier 1 + Tier 2	8,0%		8,0%	
Coussin de conservation	1,875%		1,250%	
Coussin contracyclique	0,000%		0,000%	
Coussin pour risque systémique	0,0%		0,0%	
Exigence globale de coussins de fonds propres	1,9%		1,3%	
Exigences minimales y compris coussins de fonds propres				
Ratio CET1	6,4%		5,8%	
Ratio Tier 1	7,9%		7,3%	
Ratio global	9,9%		9,3%	
Excédent de capital				
CET1	747 822		690 750	
Tier 1	653 008		602 707	
Fonds propres globaux	543 950		485 316	

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne ressortent respectivement à 18,2% et 18,5% au 31 décembre 2018.

IV. Définition des fonds propres

1. Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Ils comprennent les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 OU COMMON EQUITY TIER 1 (CET1)

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les détentions d'instruments CET1, portés dans le cadre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - les parts sociales en cours de remboursement
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - la *prudent valuation* (évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),
 - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - la déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (*expected loss* – "EL"),
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),

- la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)

Ils comprennent notamment les instruments de dette perpétuelle dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. La Caisse régionale Champagne-Bourgogne n'a pas émis de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

2. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les instruments de dette subordonnée non éligibles bénéficiant de la clause de maintien des acquis dans la limite de 40% (seuil pour l'exercice 2018) du stock d'instruments Tier 2 existant au 31 décembre 2012 ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ; par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général bruts des effets fiscaux pouvaient être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard avant application de la norme IFRS 9 ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment.
- d'autres éléments comme les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2 .

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété de 40 % (seuil pour 2018) du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012.

3. Fonds propres prudentiels au 31 décembre 2018

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	2 215 559	2 215 559	1 894 406	1 894 406
(-) Distributions anticipées				
(+) Intérêts minoritaires	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(9 594)	(9 594)	(5 627)	(5 627)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(29)	(29)	(28)	(28)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(10 642)	(10 642)	(10 386)	(10 386)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 023 039)	(1 023 039)	(851 440)	(851 440)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(2 733)	(2 733)	(141 778)	(2 759)
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1	0	0	160 770	0
Autres éléments du CET1	(18 740)	(18 740)	(17 668)	(17 670)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 150 782	1 150 782	1 028 249	1 006 496
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(2 733)	(2 733)	(2 759)	(2 759)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	(55 729)	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)	2 733	2 733	141 778	2 759
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1	0	0	(83 290)	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	1 150 782	1 150 782	1 028 249	1 006 496
Instruments de capital et emprunts subordonnés Tier 2	0	0	11 776	11 776
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	19 426	19 426	18 348	18 348
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important déduits du Tier 2	(2 066)	(2 066)	(2 514)	(2 514)
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	55 729	0
Autres ajustements transitoires	0	0	(83 340)	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	17 360	17 360	0	27 611
FONDS PROPRES GLOBAUX	1 168 142	1 168 142	1 028 249	1 034 106
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	6 320 910	6 320 910	5 869 542	5 869 542
RATIO CET1	18,2%	18,2%	17,5%	17,1%
RATIO TIER 1	18,2%	18,2%	17,5%	17,1%
RATIO GLOBAL	18,5%	18,5%	17,5%	17,6%

4. Evolution des fonds propres prudeniels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Phasé 31/12/2018 vs 31/12/2017
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2017	1 028 249
Augmentation de capital	9 408
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	112 565
Prévision de distribution	0
Autres éléments du résultat global accumulés	67 896
Intérêts minoritaires	0
Variations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(256)
Dépassement de franchises	(171 599)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	139 045
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1	(160 770)
Autres éléments du CET1	126 245
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018	1 150 782
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2017	0
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018	1 150 782
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2017	0
Emissions	
Remboursements ⁽¹⁾	(11 776)
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	29 136
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 31/12/2018	17 360
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2018	1 168 142

(1) un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

V. Autres dispositions

1. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

À ce stade, la mise en œuvre en Pilier 1 (exigence réglementaire minimale), initialement prévue au 1^{er} janvier 2018, est décalée, et devrait se faire dans le cadre de sa transposition dans CRR2.

Pour les établissements non systémiques comme la Caisse régionale Champagne-Bourgogne, l'exigence de ratio de levier préconisée par le Comité de Bâle est de 3 %.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Sur décision de la Banque centrale européenne en date du 6 avril 2018, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne est autorisée à exclure de son exposition totale aux fins du ratio de levier les expositions intragroupe portant sur les autres entités affiliées du groupe Crédit Agricole.

Le ratio de levier de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne s'élève au 31 décembre 2018 à 8,9% sur une base de *Tier 1* phasé.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
	Phasé	Phasé
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	13 727 523	12 968 444
Expositions sur dérivés	11 690	58 799
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	20 517	45 472
Autres expositions de hors-bilan	1 064 868	1 080 880
Expositions intragroupe exemptées	-846 571	0
Montant des actifs déduits	-1 046 045	-870 242
Exposition totale aux fins du ratio de levier	12 931 981	13 283 353
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 150 782	1 028 249
Ratio de levier	8,9%	7,7%

2. Dispositif de mise en résolution des établissements bancaires

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de

résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été

liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

VI. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

1. Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 261,6 millions consentis par la Caisse régionale Champagne-Bourgogne.

2. Autre lien de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A.,

préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

VII. Composition des emplois pondérés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Risque de crédit	5 883 871	5 472 071
dont approche standard	711 731	633 175
dont approche fondation IRB	1 782 441	1 573 722
dont approche avancée IRB	1 514 726	1 492 280
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 874 942	1 772 524
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	32	370
Risque de marché	0	0
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	437 038	397 472
dont approche standard	408	40
dont approche par mesure avancée	436 631	397 432
TOTAL	6 320 910	5 869 542

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale Champagne-Bourgogne dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.



INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES BANCAIRES INACTIFS

Les informations relatives aux dispositions de la Loi n°2014-617 du 13 juin 2014 et de l'article R 312-21 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

- Nombre de comptes et montant des fonds remontés à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'exercice 2018 : 607 comptes pour 769.389 euros
- Nombre de comptes et montant des fonds inactifs inscrits dans nos livres à la clôture : 12 594 comptes pour 6.443.108 euros.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

1. Le Cadre Réglementaire

2. Notre modèle d'affaires

- a. Nos missions, nos valeurs
- b. Nos ressources
- c. Notre création de valeur
- d. Nos résultats

3. La RSE, facteur de performance durable

Nos Objectifs Nos ambitions

4. Nos enjeux et nos risques extra-financiers principaux

5. Notre pilotage et suivi de la démarche RSE

6. Les thèmes non traités

1. Le cadre réglementaire

L'article L255-105-1 du Code du Commerce impose aux sociétés dont le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 100 M€ et le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur ou égal à 500, de présenter dans le rapport du Conseil d'Administration et l'Assemblée générale (rapport de gestion) un ensemble d'informations relatives au développement durable. Ce même article instaure une vérification obligatoire de ces informations par un organisme tiers indépendant (OTI).

Le décret n° 2017-1265 relatif à la transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier paru en août 2017 vient modifier l'article 225-100 du code du commerce.

La transposition de cette directive conduit à moderniser substantiellement le dispositif de publication d'informations non financières. La **déclaration de performance extra-financière**, qui remplace le rapport de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), devient un outil de pilotage stratégique de l'entreprise, à la fois concis et accessible, concentré sur les informations significatives intéressant ses parties prenantes ainsi que les risques extra financiers principaux.

Le contenu de la déclaration de performance extra-financière comprend une mention relative à son modèle d'affaires, une présentation des risques extra-financiers auxquels elle est soumise, une description des politiques mises en œuvre pour limiter ces risques ainsi que les résultats de ces politiques.

Résultant d'une analyse en profondeur des enjeux et des risques extra-financiers auxquels la société est confrontée, la déclaration de performance extra-financière a vocation à devenir un document de référence pour l'ensemble des parties.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux entreprises dont l'exercice est ouvert à compter du 1er septembre 2017. Le premier exercice concerné par ce décret pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est celui courant du 1er janvier au 31 décembre 2018.

2. Notre modèle d'affaires

a) Nos missions, nos valeurs

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est une banque coopérative de plein exercice. Il accompagne ses clients dans la réussite de leurs projets de vie et contribue au développement socio-économique de son territoire. Son modèle coopératif s'appuie sur un principe de vote démocratique : 1 personne = 1 voix. Ses actions vis-à-vis de ses clients, de la société et de l'environnement sont guidées par ses valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité.

b) Nos Ressources

- Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne fait partie d'un groupe fondé en 1885, solide financièrement.
- Notre gouvernance qui s'appuie sur des administrateurs élus par nos sociétaires.
- Nous plaçons les femmes et les hommes au cœur de nos finalités.
- Notre proximité relationnelle.
- Notre implication au plus près de notre territoire pour faire vivre et grandir les projets locaux (décisions locales, investissements dans des projets locaux...).
- Notre soutien à l'innovation en accompagnant les transitions économiques et sociétales.

Afin de structurer toute cette démarche, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est mobilisé autour du projet d'entreprise « Ensemble construisons 2.019 » à travers 5 ambitions et 24 projets pour poursuivre et accélérer la dynamique d'entreprise en termes de relation et de satisfaction clients, de multicanal, de bien être au sein de l'entreprise ou encore de performance économique.

Les femmes et les hommes : Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, une banque coopérative et mutualiste dont la gouvernance est assumée en duo avec les élus qui incarnent la proximité et les salariés qui apportent l'expertise et l'expérience.

- **1706 collaborateurs**
- **1075 administrateurs de Caisses Locales**

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne poursuit une politique de ressources humaines dynamique. Il se mobilise pour attirer, fidéliser et développer les talents, promouvoir la diversité et accroître la qualité de vie au travail.

- Depuis quelques années, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne stabilise ses emplois et recrute de façon pérenne des salariés sur son territoire. Avec 1706 collaborateurs fin 2018 (1721 fin 2017), les départs sont remplacés par des embauches. Les effectifs se répartissent de la manière suivante sur chacun des 4 départements du territoire de la Caisse Régionale : 42% en Côte d'Or, 22% dans l'Yonne, 25 % dans l'Aube et 11% en Haute Marne.
- Le taux de féminisation des effectifs s'élève à 57,97% avec une moyenne d'âge de 39,4 ans.
- Avec 10711 jours de formation et 7,7 % de la masse salariale, le Crédit Agricole propose un parcours de formation ouvert à tous les métiers et sur les 5 besoins prioritaires : l'excellence professionnelle, l'excellence relationnelle, l'ambition managériale, l'intégration des nouveaux entrants et la banque digitale.

- Des mesures sont prises en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne accueille 7,6% de salariés handicapés dont 97,7 % en CDI.
- Dans le cadre du projet d'entreprise « Ensemble construisons 2019 » un volet important est mis en œuvre sous le thème « Accompagner les collaborateurs : être bien ». C'est ainsi que pour répondre à un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle que le Crédit Agricole propose depuis plus d'un an un service de Conciergerie, physique et en ligne pour l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale.

Le statut coopératif du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est profondément moderne avec la coopération participative des sociétaires et des administrateurs qui les représentent. Proximité, responsabilité et solidarité sont les 3 valeurs qui s'incarnent au quotidien dans la façon de faire le métier de banquier.

- Les Caisses locales : Socle de l'organisation mutualiste, elles regroupent l'ensemble des sociétaires de la Caisse Régionale. Elles sont un lieu d'échanges essentiel pour la Caisse Régionale et par leur connaissance de l'environnement économique et humain du territoire. Près de 20 000 sociétaires ont participé aux 85 Assemblées Générales de Caisses Locales en 2018.. soit une augmentation de 15% par rapport à l'année précédente.
- Les administrateurs de Caisses Locales : Le collège des 1075 administrateurs de Caisses, féminisé à hauteur de 33,21% avec une moyenne d'âge de 50 ans. Chaque année ce sont plus de 20% des administrateurs qui sont formés sur les thèmes relatifs aux risques, à l'assurance, la politique RH, la gestion financière, la banque digitale.

Notre ancrage territorial :

En tant que Banque universelle de proximité, le Crédit Agricole s'attache à conserver une proximité dans sa relation avec ses clients et ses sociétaires, en les accompagnant dans tous les moments de vie.

- 85 caisses locales
- 144 agences
- 122 Points verts
- 268 Automates bancaires
- 4 Points Passerelle à Dijon, Chaumont, Auxerre et Troyes
- Le Village by CACB qui accueille plus de 30 résidents et les équipes de 9 startups.

Banque universelle de proximité, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est ancré sur son territoire grâce à son maillage d'agences et de caisses locales, par ses relais dans les zones moins desservies grâce à Points Verts, par son accompagnement humain, social et financier des personnes (clients ou non clients) touchés par les aléas de la vie grâce au dispositif Point Passerelle et enfin grâce à son Village by CACB qui accompagne l'innovation et les startup porteuses d'avenir .

La Caisse Régionale est implantée sur tout son territoire, elle compte

- 144 points de vente avec, depuis 2016, un programme de mise en accessibilité des agences pour faciliter l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite.

- 122 points verts qui permettent aux clients dans les petites communes rurales, de bénéficier d'un service de retrait d'espèces auprès des commerçants.
- 354 automates (automates de retrait, de consultation, de dépôts d'espèces, de délivrance de monnaie, de remise de chèques.
- Le dispositif « Point Passerelle » a permis en 2018 d'accueillir des personnes en difficulté, clientes ou non, et ainsi aider 732 situations difficiles et en rétablir partiellement ou totalement 521.

Notre capital financier

- **112 395 565 euros de capital social**

Nos pôles spécialisés

- 4 Agences entreprises (Auxerre, Chaumont, Dijon et Troyes).
- 4 Pôles viticoles.
- 3 Espaces Banque Privée (Auxerre, Dijon et Troyes).
- 1 Pôle régional d'affaires à Dijon.
- 1 Agence destinée aux collectivités publiques et aux professionnels de l'immobilier.

Afin de compléter cette expertise des Directeurs de Clientèle Patrimoniale et des Synergies, rattachés à chaque secteur, animent la relation avec la clientèle patrimoniale.

Nos partenaires filiales de Crédit Agricole

- CA Assurances
- Amundi
- CA Consumer Finance
- CA Leasing Factoring
- CAMCA
- CA Titres

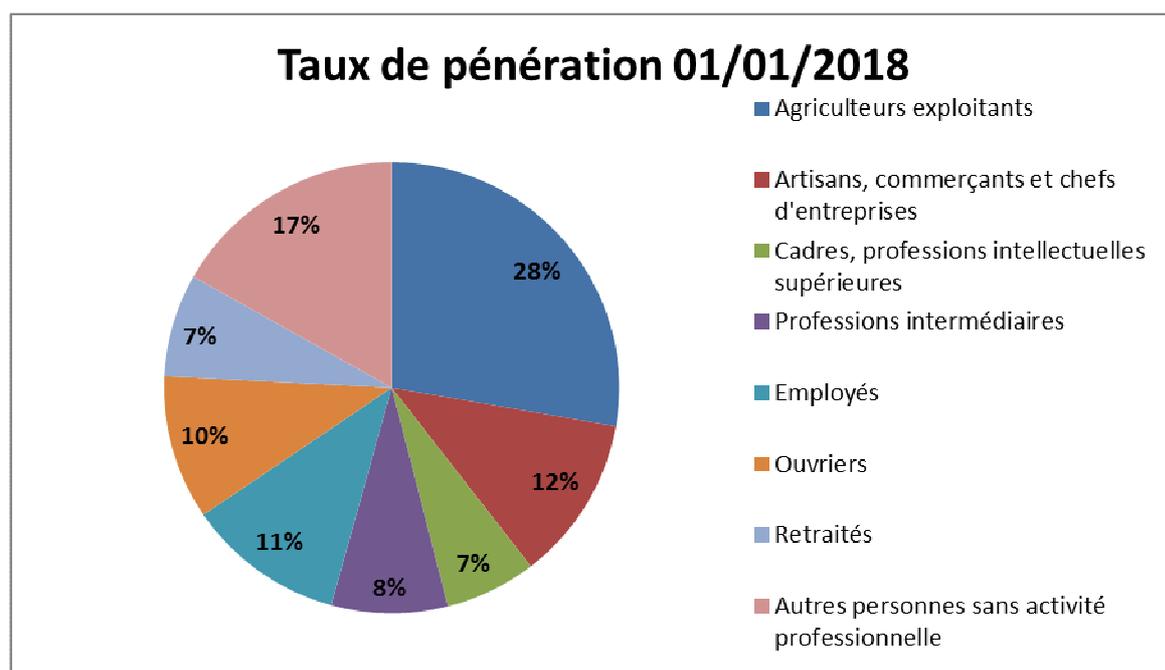
c) Notre Création de Valeur

Etre le partenaire de nos clients

Banque universelle de proximité, nos métiers sont complémentaires pour apporter le meilleur de la banque à tous nos clients, quels que soient leurs projets, leur localisation sur le territoire de notre Caisse Régionale, leur situation.

Banque de la relation client, nous accompagnons tous les clients dans la durée, de façon globale et personnalisée.

La caisse régionale a 401 404 clients dont 263007 sociétaires. Ils appartiennent à des catégories sociales professionnelles variées – cf schéma ci-dessous



Les services proposés par la caisse régionale et les domaines d'activités couverts sont les suivants :

Nos produits et services

- *Epargne*
- *Crédits*
- *Services bancaires*
- *Assurances de biens et de personnes*
- *Assurance Vie et Prévoyance*
- *Promotion Immobilière*
- *Financements spécialisés*

Nos domaines d'activité clés

- *Banque*
- *Assurance*
- *Immobilier*

En septembre 2018, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne avait 27,94% de part de marché Crédit et 28,77% de part de marché Collecte.

Un modèle de distribution permettant une relation 100% humaine et 100% digitale.

Banque de proximité multicanale, notre modèle de distribution permet à nos clients, à tout moment de choisir le mode d'interaction qui leur convient le mieux : accès aux services bancaires 100% à distance et/ou accès physique.

d) Nos Résultats

L'essor de la banque en ligne :

- Au 31.12.2018 ce sont 92854 clients qui utilisent l'application « Ma Banque » soit une augmentation de 25% par rapport à 2017.
- Le site internet du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a connu 54 185 269 connexions en 2018 soit une augmentation de 33 % par rapport à l'année précédente.
- Plus de 45000 contrats ont été souscrits en ligne depuis 2015 dont 28821 en 2018.

Une banque solide financièrement :

337,5 M€ de PNB en 2018

- Le Produit Net Bancaire (PNB) est le résultat de l'activité financière de la Caisse régionale dans les domaines de la collecte, des crédits, des services, de l'assurance, des opérations interbancaires et des opérations de trésorerie. Il est constitué de la marge d'intermédiation globale, de la marge sur prestations de services et des marges sur le compartiment fonds propres.
- La marge d'intermédiation globale reflète notre rôle de financeur de premier plan de l'activité économique sur notre territoire. Elle se définit comme la différence entre les intérêts reçus de la distribution de crédits et les intérêts versés (coût de leurs ressources).
- La marge sur Prestations et Services représente l'ensemble des commissions perçues dans le cadre de la vente de nos produits et services (moyens de paiement, comptes à composer, produits d'assurances, titres, ...).
- La marge sur le compartiment des fonds propres est constituée des dividendes reçus, des produits liés à la gestion de notre portefeuille pour compte propre et du coût du refinancement sous forme d'emprunt.
- **97,4 M€ de résultat localement** **dont 89,17 % du résultat conservés**
- **361384 contrats en assurance des biens et des personnes**
- **10 610 M€ d'encours de crédit** **17 175 M€ d'encours d'épargne**
- **418 242 k€ d'encours Livret sociétaire**
- **358 859 € abondés par CACB dans le Fond mutualiste via la carte sociétaire**
- **9 startups hébergées au Village by CACB**
- **593 porteurs de projets rencontrés à l'occasion des 42 Cafés de la Création (depuis leur origine).**

3. La RSE, facteur de performance durable

De par son ancrage et son histoire coopérative et mutualiste, Crédit Agricole de Champagne Bourgogne possède un ADN et une gouvernance qui le prédisposent à s'investir sur les territoires où il est implanté, à assurer la durabilité des projets qu'il finance, à s'engager pour plus d'utilité pour ses clients sur le long terme et le partage de la valeur créée, avec une attention particulière accordée à la solidarité.

Dans ce contexte, la RSE, ou responsabilité sociale d'entreprise, est un atout et vient compléter des actions déjà menées dans les domaines sociaux, sociétaux et environnementaux. Elle est désormais intégrée à la stratégie d'ensemble de notre Caisse régionale, notamment via la création d'un comité RSE. Elle est considérée comme un élément devant contribuer à la performance globale de l'entreprise.

Toutes nos activités sont concernées : Banque de financement et d'investissement, gestion d'actifs, services financiers spécialisés, banque de détail... Nous sommes convaincus qu'au-delà des impacts positifs qu'elle génère pour la collectivité, la RSE doit être considérée comme un facteur de performance. C'est à la fois un atout de conquête commerciale, un véritable vecteur d'innovation produits, une aide à l'anticipation et à la réduction des risques et une source d'engagement et de motivation des collaborateurs.

NOS OBJECTIFS

NOS AMBITIONS

ATTEINDRE L'EXCELLENCE dans nos relations avec nos sociétaires et clients	Affirmer notre modèle de banque universelle de proximité
	Offrir à nos clients une expérience optimale
	Etre le véritable partenaire de nos clients et placer l'éthique au cœur de nos priorités
CONTRIBUER au développement économique des territoires et à l'environnement	Créer de la valeur au bénéfice de notre territoire
	Faire grandir les projets et talents locaux
	Accompagner les transitions des territoires
AFFIRMER notre gouvernance coopérative et mutualiste pour privilégier le bien commun	Démontrer l'utilité de notre modèle coopératif et mutualiste
	Développer la relation avec nos sociétaires
	S'entourer d'administrateurs impliqués
PARTAGER des pratiques sociales responsables avec nos collaborateurs	Agir en employeur responsable
	Co-construire l'avenir avec nos collaborateurs
	Développer nos talents
CULTIVER une responsabilité sociétale et environnementale forte sur les territoires	Etre utile aux territoires
	Favoriser le développement socio-économique de tous
	Protéger et préserver l'environnement

4. Nos enjeux et nos risques extra-financiers principaux

ENJEU :

RESPECTER L'ETHIQUE DANS LES AFFAIRES

Les risques liés à la réglementation avec la multiplication des réglementations mondiales, européennes et nationales.

Risque de non-conformité réglementaire en termes d'éthique des affaires (corruption, fraude, blanchiment, financement du terrorisme).

Les risques liés à la corruption, la fraude (interne et externe) le blanchiment et le financement du terrorisme sont des risques inhérents à la sécurité financière. Les régulateurs, notamment l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et désormais l'AFA (Agence Française Anticorruption créée en 2018 avec la réglementation Sapin 2) sont très attentifs à ces risques. Ces derniers ont fait l'objet de nouveaux développements réglementaires en 2018. En termes d'éthique des affaires, nous pourrions ajouter ici la protection des données de notre client (réglementation RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données - entrée en vigueur le 25 mai 2018).

Le non-respect de ces différentes réglementations peut avoir de multiples conséquences, cumulatives ou non :

- Risque pénal
- Risque financier (amendes)
- Risque d'image pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne et pour le Crédit Agricole en général.

La Caisse Régionale de Champagne Bourgogne s'organise pour éviter les conflits d'intérêt, respecter les embargos et lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. D'une part en sensibilisant et formant ses équipes, d'autre part en contrôlant au plus près la bonne application de son programme de conformité.

Notre politique :

Les mesures prises reposent principalement sur 6 thématiques :

- L'animation et la prévention : communication interne avec la sensibilisation des réseaux de distribution.
- Un corps procédural dédié et une cartographie des risques : le Corpus FIDES du Groupe * est mis à jour au fil de l'eau au niveau de la Caisse Régionale. Des codes et politiques internes (ex : déontologie, conflits d'intérêts, sanctions internationales) encadrent également l'activité. Les risques sont cartographiés, ceci permettant leur identification, et d'évaluer leur niveau de sensibilité et de préciser les mesures de prévention associées.
- Des outils de détection : fraude, lutte anti-blanchiment (comportements bancaires atypiques), abus de marché et manipulation de cours. Ces outils sont adaptés aux évolutions des risques constatés (ex. cybercriminalité).



- Un plan de contrôle interne et des audits du dispositif : des contrôles réguliers, formalisés et traçables, sont réalisés. Des audits internes et/ou délégués et/ou coordonnés par l'Inspection Générale Groupe apprécient la robustesse du dispositif local et, le cas échéant, demandent la mise en place d'actions correctrices.
 - Des reportings périodiques d'activité à Crédit Agricole SA et aux régulateurs ACPR et AMF : ces reportings rendent compte de thématiques précises : protection de la clientèle (QPC), lutte anti-blanchiment (QLB), Rapport annuel de contrôle interne (le RACI présente les activités exercées par la Caisse Régionale sur son périmètre de contrôle interne (CR, filiales, PSEE), le dispositif de contrôle interne mis en œuvre pour garantir la maîtrise des activités et enfin les résultats des contrôles réalisés ainsi que les plans d'actions entrepris ou envisagés le cas échéant.)
 - Une information régulière de la Direction et du Conseil d'Administration de la de la Caisse Régionale : rapports d'activités hebdomadaires au Comité de Direction, trimestriels au Comité de Contrôle Interne, mensuels au Comité des risques, au Conseil d'Administration etc.
- * *ensemble des règles de conformité qui s'appliquent au Groupe Crédit Agricole.*

Nos ambitions

- Par définition, la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment, le financement du terrorisme **s'inscrit dans la durée et présente un seul et même objectif : s'assurer de l'efficacité constante du dispositif en maîtrisant le risque grâce à la prévention, la détection et l'instruction des dossiers.**

Les indicateurs retenus pour suivre ces risques

Taux de formation des collaborateurs à la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme			
2018	2019	2020	2021
94,13%			
Nombre d'alertes générées par le dispositif de détection.			
31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021
3835			

ENJEU :

FAVORISER L'INCLUSION FINANCIERE

Les risques liés à la multiplication des aléas dans les parcours de vie

- Augmentation des familles monoparentales
- Augmentation de la dépendance
- Développement de la précarité et de l'instabilité en termes d'emploi, notamment chez les jeunes
- Développement de l'entrepreneuriat avec la hausse des créations d'entreprises.

Toutes les instabilités vécues par le clients peuvent engendrer de leur part une exigences plus forte, un besoin d'écoute plus empathique, des accompagnements (offres, process) plus adaptés. Une

mauvaise réponse à ces situations peut entraîner une perte de confiance, une dégradation de l'image et une perte d'activité.

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, banque universelle de proximité dont les valeurs historiques Proximité, Responsabilité et Solidarité placent les femmes et les hommes au cœur de ses finalités doit relever ce nouveau défi.

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne accompagne tout type de clientèle, des plus fortunés aux plus modestes, des plus jeunes aux plus âgés, quel que soit leur lieu d'habitation et la nature de leur activité professionnelle.

Risque que les offres soient porteuses de discrimination (accessibilité financière des produits / accessibilité des différents canaux de distribution.

Accessibilité de nos agences par les personnes à mobilité réduite.

Des risques relationnels et juridiques

Pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne le risque est que les agences n'offrent pas les mêmes services aux personnes valides et aux personnes à mobilité réduite. Des sanctions financières et des poursuites pénales sanctionnent les manquements en la matière.

Nos ambitions :

Conformément à la réglementation en vigueur, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a déposé un calendrier de mise en conformité de ses agences et sites auprès de la préfecture de l'Aube en 2015.

Ce calendrier prévoit la mise en conformité des agences et sites sur une période de 9 ans.

Notre situation fin 2018

Dép	Nombre PDV	Nombre agences conformes	Programme AD'AP non-conformité
10	38	3	35
21	58	8	50
52	21	5	16
89	34	4	30
Total	151	20	131

Le programme de mise en accessibilité des agences est lancé au Crédit Agricole de Champagne Bourgogne depuis 2016

A ce jour 20 sites sont totalement conformes. Certaines mises en conformité sont gérées dans le cadre des chantiers Agences By CACB.

De nombreuses actions sont engagées pour rendre les agences inscrites au programme annuel accessibles en parallèle.

Des retards sont constatés, principalement dus aux délais d'instruction des dossiers administratifs ou de demandes des bureaux de contrôles.

Les parcours clients.

Afin d'accompagner au mieux les clients qui rencontrent des aléas dans leur parcours de vie, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne met en place une organisation et des process spécifiques afin de

répondre aux exigences de ces situations. C'est ainsi que le Crédit Agricole a mis en place le parcours « Succession », le parcours « Majeur protégé » et le parcours « Séparation Divorce ».

Création de l'offre EKO

Le Crédit Agricole complète sa gamme de services de la banque du quotidien avec EKO : une offre simple et claire, à prix accessible, ouverte à tous car sans condition de revenus, disponible en ligne et en agence, au choix du client. Un nouveau service pour ceux qui souhaitent maîtriser leurs dépenses puisqu'un Français sur trois est en situation de découvert au moins une fois par trimestre. EKO a été conçue pour éviter les mauvaises surprises (pas de petites lignes ni de frais cachés) : tout a été pensé pour aider les Français à maîtriser leur budget, avec une carte internationale à contrôle de solde, des alertes SMS envoyées au client lorsque le solde du compte est débiteur ou inférieur à 20€ et un découvert non autorisé.

Les Indicateurs retenus pour suivre ce risque

% des agences mises en conformité : objectif 100% en 2024

Mises en conformité PMR									
Historique de référence			2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
2016	2017	2018							
5	10	4	4	1	0	4	2	5	35
2	4	5	7	9	7	7	3	6	50
1	3	1	2	0	3	3	3	0	16
6	2	1	1	5	5	1	6	3	30
14	19	11	14	15	15	15	14	14	131
Période 1			Période 2		Période 3				
44			44		43				

Nombre de clients ayant souscrit une offre EKO au 31.12

2018	2019	2020	2021
2627			

Accompagner les personnes (clientes ou non) ayant des difficultés financières.

Des risques de déconnection par rapport aux réalités du territoire et des clients.

Des risques d'image, de réputation et de perte d'activité.

Les Points Passerelle :

Accompagner les personnes ayant des difficultés financières, trouver des solutions économiques et sociales pour prévenir l'exclusion bancaire. 38 bénévoles, élus de Caisses Locales et retraités du Crédit agricole assurent cet accompagnement.

Le process d'accompagnement consiste en un entretien physique (accueil, écoute bienveillance) afin de faire un diagnostic financier et analyser la situation des personnes en difficulté. Une démarche pédagogique permet d'envisager les solutions. Une négociation avec les créanciers de moratoire ou plan d'apurement est parfois nécessaire. Une aide à la

constitution des dossiers BDF est proposée. Un suivi mensuel dans le temps nécessaire permet de favoriser le retour à une situation normale.

Assurer un rôle de prévention avec des ateliers budgétaires auprès des jeunes.

Les ateliers sont assurés par des bénévoles à l'aide d'un jeu (Jeu du Dilemme) auprès d'un public de jeunes en situation fragile ou défavorisés. Ces ateliers contribuent à la prévention de l'illettrisme de l'argent.

Les résultats obtenus : En 2018, 732 nouvelles situations difficiles ont été traitées avec les Points Passerelle. Parmi ces situations, 521 ont été rétablies totalement ou partiellement.



Risque que les produits proposés ne répondent pas aux tendances démographiques ou socio-économiques (notamment produits d'assurance).

Notre politique face au vieillissement de la population :

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne dispose d'un portefeuille avec une sur représentation de la clientèle âgée par rapport aux autres Caisses Régionales.

Taux de pénétration par classe d'âge (part de marché, source CACB)

	CACB	Moyenne CR
Population totale	34,40%	28,00%
45-54 ans	35,70%	30,96%
55-64 ans	38,30%	32,95%
65-74 ans	37,20%	32,21%
75 ans +	36,92%	32,18%



Les prévisions démographiques sur les départements de la caisse régionale sont plus faibles que la moyenne nationale

EN 2040	France + 14,5 %	en Bourgogne + 5,6 %	sur Champagne Ardenne + 2%
---------	-----------------	----------------------	----------------------------

.....et une espérance de vie qui progresse.

Face à ces constats la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne met en place une démarche (BVAD, Bien Vieillir A Domicile) d'accompagnement des personnes vieillissantes et de leurs aidants.

Les objectifs de la démarche Bien Vieillir A Domicile : Accompagner les aidants et les aidés à bien vivre à domicile au travers d'un diagnostic de leurs besoins et des préconisations personnalisées.

C'est une démarche auprès des clients qui s'appuie sur un Bilan Gratuit réalisé sur une application via une tablette qui permet de comprendre les besoins du client, et de lui préconiser des solutions adaptées avant toute souscription d'offres.

Les questions posées sont décomposées en 4 univers que sont:

- **Lien Social & Bien-être**
- **Vie au quotidien**
- **Confort & Sécurisation de l'habitat**
- **Patrimoine**

A l'issue un bilan est remis au client, il comporte des conseils en matière de Prévention, d'aides et des préconisations sur les offres du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne dans tous les univers (Banque au quotidien, Assurances, Crédit) mais également sur des services à la personne proposés par la filiale VIAVITA et des services de coordination de travaux par la filiale VIAREN.



Nos ambitions :

L'ensemble de nos conseillers du Réseau ont été formés à cette démarche en Octobre 2018. Des animations régulières sont réalisées sur le sujet afin de sensibiliser l'ensemble de l'entreprise (Sites et Réseaux).

Tous les clients seront rencontrés au fil de l'eau dans notre Plan de relation Client dans le cadre d'une approche globale des besoins de vie de nos clients.

Notre politique face aux Accidents de la Vie

Le Crédit agricole de Champagne Bourgogne propose à ses clients de couvrir ces accidents de la vie grâce à un contrat d'assurance spécifique.

L'offre Garantie des Accidents de la Vie, datant de 2009, connaît une refonte en Juin 2018 pour intégrer la couverture de nouveaux risques et assure, en fonction des formules choisies, tous les risques relatifs à la vie domestique, courante et de loisirs, à la vie scolaire, aux catastrophes naturelles, aux accidents médicaux, aux agressions et aux pratiques de sports à risque.

Afin de répondre aux besoins du plus grand nombre des clients, cette offre propose des avantages tarifaires, des indemnisations et accompagnements spécifiques et des limites de souscription étendues.

L'ensemble des 778 conseillers du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, titulaire de la carte assurance, ont été formés pour proposer cette nouvelle offre aux clients et c'est aujourd'hui 28000 contrats actifs pour la Caisse Régionale.

LES ACCIDENTS DE LA VIE
Chiffres clés en France⁽¹⁾

- 11 millions d'accidents de la vie par an
- 1 accident domestique grave toutes les 3 minutes
- 20 000 décès par an, 5 fois plus que sur la route
- 2 000 enfants de 0 à 6 ans touchés par un accident grave du quotidien par jour
- 90% des accidents de la vie sont liés à une chute chez les seniors et 12 000 décèdent chaque année après avoir chuté

Les Indicateurs retenus pour suivre ce risque

Nombre de bénéficiaire de nos Points Passerelle

2018	2019	2020	2021
732			

Nombre de personnes Point Passerelle ayant retrouvé une situation normale (sorties du dispositif)

2018	2019	2020	2021
521			

Nombre d'accompagnement « Bien Vieillir à Domicile » réalisé (début du dispositif le 22.10.2018)

2018	2019	2020	2021
730			

ENJEU :

ETRE UTILE A NOS CLIENTS ET ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT ET L'EMPLOYABILITE DES SALARIES

Les Risques liés à la révolution Digitale.

La révolution numérique recèle tout d'abord un risque stratégique, car elle met à l'épreuve les modèles d'affaires et la politique des ressources humaines des établissements financiers et donc du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne. Alors que la relation clientèle détermine aujourd'hui plus qu'hier le modèle d'activité et les modèles de prix, la capacité des banques à préserver et améliorer la relation client est mise à rude épreuve.

La révolution numérique entraîne également pour les établissements financiers et pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne des risques sur l'employabilité de ses collaborateurs, sur l'évolution des besoins de compétence, sur la taille des réseaux, sur la gestion en back office et sur la gestion des carrières.

Nous retiendrons ici en priorité les risques liés à l'évolution de la relation client et à l'employabilité et l'adaptation des métiers.

1. Les nouveaux usages et besoins clients

Notre politique, nos actions

- A. Ne pas répondre aux freins de certains clients pour l'utilisation des services en ligne.
- a. Craintes sur la sécurisation des données.
 - Depuis mai 2018 tous nos développements et nouveaux services sont visés par la DPO (Data Protection Officer) afin de répondre aux exigences de la RGPD.
 - b. Inquiétudes face à la dématérialisation des démarches administratives.
 - Mise en place d'une mission avec deux collaborateurs dédiés qui visitent les agences pour diffuser les bonnes pratiques et de s'assurer de la bonne appropriation des services dématérialisés par tous.
- B. Ne pas répondre aux attentes clients (immédiateté des échanges, hétérogénéité des usages)
- Développement de la signature électronique (produits d'épargne, assurances, prêts à la consommation et prêts Habitat).
- C. Désintermédiation du conseiller, perte de la relation clientèle, baisse des visites en agence.
- Mise en place d'outils facilitateurs de la relation client / conseiller (prise de rendez-vous dans l'agenda du conseiller, messagerie interne avec accès direct à son conseiller, tchat).
 - Mise en place de processus interruptible et interopérable. Un parcours initié sur un canal peut être interrompu et repris sur un autre canal.

Veille économique de notre territoire en matière d'innovation.

Au travers des Cafés de la Création, du Village by CA et de la Caisse locale de l'Innovation, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne s'engage et agit pour l'innovation sur son territoire et accompagne parmi d'autres les évolutions liées à la révolution numérique.

Création du Village by Ca en janvier 2018.

Le Village by CA Champagne Bourgogne est installé au centre-ville de Dijon en attendant son transfert dans la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

Le Village, lieu d'échanges et de partage entre les entreprises et les startups, accueille actuellement plus de 30 résidents et de manière permanente les équipes de 9 StartUps.

Création de la caisse locale de l'Innovation le 26 avril 2018.

Cette nouvelle Caisse Locale établit le lien puissant entre l'action de la Caisse Régionale en faveur de l'innovation et l'engagement des Caisses Locales pour leur territoire. Elle dispose, dans chaque Caisse Locale, d'un correspondant référent pour valoriser l'innovation et détecter les porteurs de projet de création d'entreprise et d'innovation sur son territoire.

Les Cafés de la Création

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a mis en place Les Cafés de la Création en avril 2016 dans un premier temps sur Dijon avant de les installer sur les 4 départements.

Les Cafés de la Création donnent rendez-vous chaque mois à tous ceux qui souhaitent entreprendre et innover quel que soit leur profil, leur âge, leur projet. C'est l'opportunité pour ces futurs créateurs d'entreprise de rencontrer les experts de l'entrepreneuriat pour les aider dans leurs premières réflexions et démarches.

Depuis 3 ans d'existence, les 42 Cafés de la Création ont accueillis près de 600 porteurs de projet.

Nos ambitions

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne va poursuivre son accompagnement de l'innovation à travers son Village, sa Caisse Locale de l'Innovation et ses Cafés de la Création. Il va ainsi répondre à l'objectif majeur, commun à toutes les Caisses Régionales, de réaliser 25% de ses ventes grâce aux services en ligne (100% en ligne grâce à la dépose contrat et la signature électronique ou début de réalisation en ligne et contractualisation en agence).

Indicateurs retenus pour suivre ce risque

Taux d'utilisation

EERD (Entrée En Relation Digitalisée / entrées en relation) – **SEA** (Signature Electronique en Agence / opérations signées) – **EPH** (Espace Projet Habitat créés / simulations habitat effectuées)

2018	2019	2020	2021
EERD : 60 %			
SEA : 62 %			
EPH : 19 %			

Nombre de startups accompagnées par le Village by CACB

2018	2019	2020	2021
9			

2. L'employabilité et l'adaptation à l'évolution des métiers

Description des risques

Embaucher des collaborateurs qui ne seraient pas en capacité de s'adapter aux évolutions digitales et à l'intégration de l'intelligence numérique,...

S'adapter ?

-
- Apprendre de nouvelles méthodes, postures
- Accepter le changement

Capacité ?

- Savoir être : agilité, ouverture d'esprit, positif,...curieux
- Savoir : capacité d'apprentissage et à intégrer les nouveautés
- Savoir-faire : manque d'appétence pour les nouveautés digitales

Notre politique.....que faisons-nous aujourd'hui ?

- Définition précise des compétences actuelles nécessaires à l'exercice de chacun de nos métiers (référentiel de compétences) avec un niveau attendu pour chaque compétence.
- Définition des compétences recherchées lors d'un recrutement avec une prépondérance des savoir être.

- Elargissement des profils captés : plus uniquement nos domaines de formation de prédilection comme le domaine de la finance, de la banque ou du commercial (Illustration : Licence banque assurance, BTS action commerciale, BTS Management des unités commerciales, DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Ecole Supérieure de Commerce YSchools Troyes et Burgundy School of Business Dijon, IFAG (Ecole de Management), Licence CCI Dijon,...) mais d'autres domaines : licence Administration Economique et Sociale, juriste,...
- Elargissement des méthodes de recrutement : recrutement par simulation. Il s'agit de sélectionner des candidats en testant leur habilité et aptitudes au métier de banquier, indépendamment de leur niveau d'études ou expériences professionnelles. Nous avons élaboré des tests de mise en situation avec Pole Emploi : prendre en charge un appel téléphonique, savoir suivre un script de réponse, pouvoir réaliser plusieurs activités en simultané, garder son calme dans une situation de conflit,... Nous soumettons nos candidats à ces tests et les évaluons. Ceux qui parviennent au seuil de notation fixé sont rencontrés dans le cadre d'un entretien de MOTIVATION et non plus recrutement (leurs capacités ayant été validées au préalable). Nous pouvons ainsi recruter une candidate esthéticienne, un ancien mécanicien, un candidat issu des métiers de bouche,...
- Intégration du digital dans le parcours recrutement des candidats = valider une aptitude à l'utilisation (pré-qualification par vidéo).

Nos ambitions :

- *Veille sur les différentes études portant notamment sur l'évolution des compétences sur le métier de banquier / révolution digitale et intégration de l'intelligence artificielle = publications, conférences et échanges de pratiques et d'information avec les RRH nationaux.*
- *Participation aux réflexions sur certaines de nos filières de formation pour passer d'un référentiel de savoirs à un référentiel de savoir être et savoir-faire.*
- *Analyse des profils les plus adaptables aux évolutions pour ajuster notre niveau minimum de formation recruté et/ou les filières ciblées.*

Indicateurs retenus pour suivre ce risque				
Nombre de jours de formation				
2018	2019	2020	2021	
10711				
Taux de salariés formés à RGPD				
2018	2019	2020	2021	
En préparation Déploiement en 2019				

Egalité Homme/Femme

Il existe au sein de l'entreprise une Commission Parité qui assure le suivi d'un accord sur l'égalité homme/femme. En 2018, le taux de féminisation s'élève à 57,97 %, en légère augmentation par rapport à 2017.

Un dialogue social riche

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, des moyens sont consacrés au dialogue social. Un poste de Chargé des Relations Sociales est dédié particulièrement à cette fonction au sein de la Direction du Développement des Ressources Humaines. Le dialogue social s'organise au sein de l'entreprise via les relations avec les partenaires sociaux : réunion mensuelle avec le Comité d'Entreprise et les Délégués du Personnel, négociations régulières avec les Délégués Syndicaux et avec le CHSCT.

En 2018, 12 accords ont été signés avec les organisations syndicales sur les thèmes suivants : don de jour de repos, dispositif d'épargne salariale, droit d'expression des salariés, emploi des jeunes et des seniors, mise en place du CSE (Comité Social et Economique), qualité de vie au travail, parcours professionnel des représentants syndicaux.

ENJEU :

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE NOTRE TERRITOIRE, LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET MAITRISER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Les Risques liés au dérèglement climatique.

- Elévation de la température globale, multiplication et intensification des catastrophes climatiques et augmentation des pertes économiques liées (multiplié par 3 dans le monde entre 1990 et 2014).
- Urgence à limiter l'ampleur du dérèglement climatique et à adapter les comportements et les modèles économiques aux changements.
- Multiplication des initiatives réglementaires et fiscales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Nouvelles attentes des consommateurs et développement de nouveaux modèles afin de relever les défis économiques.

La pression exercée par les activités humaines sur les écosystèmes menace les équilibres naturels et remet en cause la durabilité de notre modèle socio-économique. Le dérèglement climatique peut engendrer, pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne plusieurs natures de risques :

- **Les Risques physiques :** Il s'agit des impacts financiers résultant des effets des perturbations environnementales, qui augmentent l'intensité et la fréquence des événements météorologiques extrêmes, comme les inondations ou les cyclones, et/ou qui modifient progressivement les conditions climatiques, à l'exemple de l'augmentation des températures moyennes, l'élévation du niveau des océans ou la modification des précipitations. Ces risques sont pérennes : même en cas de maîtrise du changement climatique, ces risques physiques existeront et une adaptation à ces bouleversements sera nécessaire.
- **Les Risques de transition :** Ces risques ont des impacts financiers qui résultent d'un non-alignement du modèle d'affaires avec la Transition Énergétique et Écologique (TEE). Les risques de transition sont de trois natures principales : • Risque de coût lié principalement à

l'évolution contrastée des prix des ressources énergétiques et naturelles • Risque réglementaire lié à la mise en œuvre de systèmes de taxes et/ou de subventions destinées à favoriser la TEE • Risque de marché et de comportements lié à l'évolution des préférences des clients et des autres parties prenantes pour des activités de la TEE. Dans un contexte de dérégulation des marchés et de dérèglement climatique, l'agriculture est soumise à des risques multiples et croissants. Le Crédit Agricole, 1^{ère} banque de l'agriculture est exposé de fait à tous ces risques : perte de leadership et d'activité, décalage entre ces offres et les nouveaux besoins, perte de confiance sur son marché premier, dégradation de confiance et d'image....

Risque lié à l'accompagnement de nos clients (tous marchés) dans la transition écologique.

Notre contexte

La loi de transition énergétique du 17 août 2015 fait de l'énergie un enjeu essentiel pour demain.

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne conscient de cet enjeu majeur intègre en 2017, dans le cadre de son projet d'entreprise l'énergie et l'environnement.

Sur le marché de l'agriculture :

Il s'agit ici des risques de déclassement du référencement du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne en tant que 1^{er} financeur sur son territoire agricole et viticole (perte de leadership, image, conseil) et en conséquence d'un risque de perte de part de marché.

Notre politique et nos actions notables sur le marché de l'agriculture

Le Crédit Agricole souhaite soutenir dès à présent l'agriculture d'aujourd'hui et préparer activement celle de demain. Il intègre un processus qui permet d'appréhender les filières innovantes malgré leur caractère atypique et pour lesquelles nous ne disposons pas ou peu de normes et de références.

Les moyens mis en œuvre en interne : Mise à jour de la politique de crédit Agricole et Viticole disponible sous intranet. La délégation ENR, incluse dans notre politique crédits, consiste à obliger notre réseau d'agences (non experts en la matière) à associer les services experts du siège dès la détection du projet afin de mettre le bon niveau d'expertises face à l'octroi du crédit, la qualité de conseil client, en y associant toutes les parties prenantes (Chambre d'Agriculture, constructeurs, installateurs, l'ADEME, BPI, notre filiale spécialisée CALF, ...) le but étant d'intégrer avec chacune de leurs expertises réciproques les critères environnementaux associés donnant une dimension de ce projet en lien avec les objectifs liés à la transition écologique.

Mise en marché d'offres et d'expertises propres aux circuits courts et à la vente directe, aux projets de méthanisation et d'agriculture de précision. Une offre « bio » sera mise en marché courant 2019. Un suivi, centralisé au sein du marché de l'agriculture et de la viticulture est mis en place par requête et expertise. C'est un workflow issu de MOCCA (outil national) disponible sous notre Intranet CACB. Ce suivi est partagé entre tous les acteurs (site & réseau) en temps réel afin de disposer et d'échanger sur les critères/infos des futurs projets ENR dans le but de profiler les bonnes compétences au bon moment pour favoriser le montage des projets. Cet outil permet de centraliser et de répertorier les projets ENR présents sur notre territoire dans le but d'accompagner les porteurs de projets dès leur réflexion. En complément notre expert ENR agit comme catalyseur en apportant une démarche structurée entre tous les acteurs CACB car au-delà de la Caisse régionale ce marché est encore immature et en plein développement.

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne collabore avec différents partenaires territoriaux pour les ENR, ENGIE, GRDF, BPI, SIAGI, OSI'TOIT, FONCARIS, les chambres d'agriculture et les installateurs.

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne intègre également la transition numérique en milieu rural sans pour autant diminuer son maillage de réseau de proximité.

En lien avec le réseau « Bienvenue à la Ferme » le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne soutient les circuits courts et l'agriculture raisonnée et bio au travers de l'accompagnement 5 Drives fermiers sur son territoire.

Organisation pour la 1^{ère} fois d'un Wine Business en partenariat avec la Burgundy School of Business Junior consulting de Beaune et le MEDEF 21 avec des réflexions sur les thèmes des enjeux du changement climatique et des transformations des modes de commercialisation de la filière viticole.

Nos ambitions sur le marché de l'agriculture

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne souhaite accompagner tous les projets viables quelle que soit la typologie de l'agriculture, les filières innovantes et la transition écologique. Dans ce domaine le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne dispose d'une personne ressource qui est également membre du Comité National ENR. Il s'agit d'un comité national Crédit Agricole qui s'appelle "GT ENR" Groupe de Travail Energies Renouvelables. Jusqu'alors, c'est un comité régié par CASA et depuis juin 2018, il a été repris par CALF, filiale du groupe Crédit Agricole avec Unifergie, spécialisé dans le financement ENR.

Lors de ce comité, le but est d'échanger entre tous les acteurs/experts Caisses régionales + interventions avec des partenaires aussi bien internes qu'externes (BPI, GRDF, Engie CAMCA, SIAGI) et ainsi créer une courbe d'expérience nationale en mettant en interaction tous les projets nationaux pour accélérer la montée en compétence bien plus vite que si nous restions sur notre propre périmètre des projets déposés en caisse régionale.

Dans son Plan de Relation Client, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne à l'ambition de développer une posture de tiers de confiance auprès de ses clients. Ceci grâce à ses orientations stratégiques qui intègrent « les moments qui comptent » dans l'approche de ses clients (par exemple « coups durs en Agriculture »).

Notre politique et nos actions notables sur le marché des grandes entreprises

Sur le marché des grandes entreprises, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne confirme là aussi sa volonté d'accompagner les clients dans leur démarche de transition énergétique. Les clients financent cette partie au travers de conventions de crédit structurés qui financent de façon globale leurs investissements.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en partenariat avec GreenFlex, filiale du Groupe Total spécialisée dans la transition énergétique et CACIB, ont réalisé une opération de financement innovant en faveur d'un groupe de Grande Distribution.

Une première au niveau des Caisses Régionales qui va permettre à ce groupe d'accélérer le développement de sa transition énergétique et notamment la modernisation de son parc de magasins. Cette opération va permettre d'accélérer la bascule de magasins vers une consommation plus responsable, des approvisionnements français et régionaux, des produits bio...

D'autres participations en syndication ont été réalisées par la Caisse Régionale en 2018 pour accompagner des opérations liées à la transition énergétique : Edulis, Ténergie pour des montants de 10 M€.

Nos ambitions

- Clarifier le parcours crédit sur les marchés spécialisés en matière d'énergie renouvelable (ENR)
- Favoriser et développer le volume de crédit.
- Sécuriser le projet des clients et communiquer sur une offre différenciante et en phase avec le positionnement d'une banque de proximité et banque « verte ».

Afin de préparer l'avenir et d'innover le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne mettra en place un pilotage afin de suivre les résultats dans la durée, une animation des différents acteurs concernés (réseau commercial, Unifergie...), la contractualisation de partenariats, la création d'offres et d'une

démarches spécifiques....et à terme la création d'une filière Energies Nouvelles qui positionnera le Crédit Agricole comme la banque verte de référence, utile à son territoire et fidèle à ses valeurs.

Indicateurs retenus pour suivre ce risque				
Montant des projets EnR financés (Marchés Agriculture et Grandes Entreprises)				
2018	2019	2020	2021	
Agri = 13 138 K€				
Grde Ent = 15 500 K€				
Montant des projets syndiqués				
2018	2019	2020	2021	
3,1 M€				
Nombre d'offres protection risques climatiques souscrites <i>(Multirisques climatique - Assurance grêle – Assurance prairies – Protection des revenus)</i>				
2018	2019	2020	2021	
Multirisque climatique				
189				
Assurance grêle				
107				
Assurance prairies				
28				
Protection des revenus				
275				

Pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, il est essentiel d'adapter ses bâtiments, Sites et Agences aux exigences de la transition énergétique.

La non adaptation peut entraîner un risque d'image d'une entreprise « énergivore » et un risque financier liés aux coûts de fonctionnement d'immeubles non rénovés.

Notre politique : Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a engagé un programme de rénovation de ses sites afin de garantir un outil de fonctionnement opérationnel et financièrement équilibré.

Le Crédit Agricole a également entrepris un programme de rénovation de ses agences, ce qui permet d'améliorer les caractéristiques de ses locaux commerciaux (isolation, remplacement système de chauffage) . Ce programme permettra une réduction de l'impact environnementale de la Caisse Régionale.

Nos ambitions :

Réalisation des travaux et fournisseurs : Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne s'attache à retenir, lorsque cela est possible, des entreprises locales afin de contribuer au développement économique de son territoire, limiter les déplacements et leurs impacts nocifs.

Réduction kilométriques professionnels :

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a mis à disposition de ses collaborateurs un outil de covoiturage et plébiscite l'utilisation de la visioconférence Lync. Des actions restent à mener pour développer les moyens de transport alternatif à la voiture.

Réduction énergétique :

Le programme de rénovation d'agences (100 points de vente) est prévu sur 5 ans. En parallèle, les travaux indispensables en termes de CVC (Chauffage, Ventilation et Climatisation) sont réalisés sur l'ensemble du parc immobilier.

Tri du papier :

Le projet de généralisation du tri papier (en vue du recyclage) est lancé au Crédit Agricole de Champagne Bourgogne. Un test est en cours pour déterminer le modèle qui sera généralisé sur l'ensemble des sites de la Caisse Régionale.

Pour le volet Moyens généraux (courrier, économat, éditique, reprographie) le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne accompagne le développement économique de son territoire. En effet la Caisse Régionale réalise près de 30 % de son chiffre d'affaire Moyens Généraux avec des fournisseurs ou prestataires locaux. Au-delà, si on intègre les prestations d'entreprises n'ayant pas leur siège social sur notre territoire, mais employant quasi-exclusivement du personnel et des moyens locaux (antennes territoriales) comme par exemple pour le ramassage / livraison inter-sites et agences des documents nécessaires à l'exercice de nos activités, ce sont près de 94% des dépenses moyens généraux qui sont réalisées sur le territoire de la Caisse Régionale.

Notre politique

Dans la recherche de ses fournisseurs, CACB intègre pleinement la démarche développement durable. Ainsi, 72% de nos fournisseurs Moyens Généraux affichent clairement une démarche RSE (aspect généraux / aspects sociaux / aspects environnementaux).

Dans la recherche de fournisseur, ces éléments sont intégrés :

- Au sein des appels d'offres menés par le GIE Achats Conseils pour le compte de 10 Caisses Régionales adhérentes, dont CACB.
- Au sein des appels d'offres spécifiques CACB, sous le contrôle de formalisme et dépouillement délégué au GIE Achats Conseils.
- Intégrer l'impact de notre activité sur notre environnement, en privilégiant les modes de gestion écoresponsable

Nos ambitions

Les ambitions et actions menées en vue de maîtriser notre empreinte environnementale peuvent être classées en plusieurs catégories :

- 1 - Limitier notre consommation de papier et consommables informatiques, en privilégiant les nouveaux formats d'échanges internes et externes : dématérialisation des contrats, signature électronique, responsabilisation des acteurs.
Résultats concrets : Notre consommation globale de papier est passée de 356 tonnes en 2013 à 226 tonnes en 2018, soit une réduction de plus de 35%.
- 2 - Maitriser l'impact de nos activités sur la consommation d'énergie de type fossile : kilométrages, motorisation,
Résultats concrets : Depuis 2018, la distribution de l'ensemble de la distribution du courrier interne sur les sites et agences est mutualisée avec d'autres établissements bancaires (Banque Populaire, Crédit Mutuel).
- 3 - Privilégier des modes de recyclage écoresponsables pour le traitement de nos déchets : privilégier le recyclage à l'incinération, ...
Résultats concrets : En 2018, 44 tonnes de papier ont été acheminés vers des centres de recyclage, en vue de reconditionnement / production d'énergie, soit près de 20% de notre consommation annuelle totale.
En 2018, le recyclage ou reconditionnement de nos cartouches d'encre usagées a permis de réduire notre impact CO2 par rapport à un traitement classique d'incinération avec

valorisation énergétique de 750 Kg équivalent CO2 ou 6.000 kilomètres parcourus par un véhicule.

4 - Privilégier les fournisseurs et prestataires avec démarche RSE

Résultats concrets : L'intégration dans les appels d'offres menés par la Caisse Régionale des dimensions RSE, sur l'ensemble des volets : environnementaux / sociaux / certifications / ... ont permis que plus de 70% de nos fournisseurs / prestataires retenus disposent d'une démarche RSE formalisée.

Indicateurs retenus pour suivre ce risque			
Kilomètres professionnels parcourus par salarié au titre de leurs déplacements professionnels...			
...dans les véhicules du parc de la CR (y compris les utilitaires), les déplacements dans les véhicules de direction, étant pris à 100% et dans leurs véhicules personnels, divisé par le nombre d'ETP au 31.12			
2018 2058	2019	2020	2021
Emissions de GES liées à l'utilisation des énergies (en TeqCO2)			
2018 2314	2019	2020	2021
Part des papiers eco labellisé / total papier consommé			
2018 86,7 %	2019	2020	2021

ENJEU :

CONFORTER NOTRE MODELE COOPERATIF, MUTUALISTE ET REPRESENTATIF DE NOTRE TERRITOIRE

Risque lié à un affaiblissement de notre modèle de gouvernance et à sa déconnection par rapport à la sociologie de notre territoire.

Les administrateurs représentent les sociétaires de la Caisse locale à laquelle ils sont affiliés au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Ils sont élus par les sociétaires durant les Assemblées générales de Caisses locales, clés d'un système mutualiste décentralisé.

Leur rôle est de

- représenter les sociétaires et leur territoire.
- faire remonter les interrogations du terrain auprès des Caisses régionales.
- former un lien vivant entre sociétaires et Caisses régionales.

Ce sont eux qui incarnent les Caisses locales et fondent la légitimité du Crédit Agricole.

Il est donc nécessaire que nos administrateurs soient représentatifs de la population qui vit et travaille sur le territoire de leur Caisse locale.

Notre politique :

En 2012, des travaux ont été réalisés avec la Chaire de Gouvernance de l'Ecole Supérieure de

Commerce de Dijon pour accompagner le **renouvellement et l'ouverture des Conseils d'administration** des Caisses locales.

Nos ambitions :

- Mettre en place une veille économique et sociale sur le territoire de la Caisse locale, confirmant ainsi nos valeurs de banque de proximité.
- Profiter de l'opportunité du renouvellement des élus atteints par la limite d'âge pour élargir les compétences des Conseils d'administration et être plus représentatif du territoire, des sociétaires et des clients.

Evolution entre 2012 et 2018 :

- Filières socio-économiques non issue de l'agriculture et de la viticulture : 35% à 43%
- Taux de féminisation : 22% à 34%
- Moyenne d'âge : 51 à 50 ans

Pour pérenniser cet objectif de représentativité de nos Conseils d'administration, et afin d'accompagner les Présidents de Caisses locale, des administrateurs référents ont été nommés par leur Conseil d'administration :

Référent Assurer la veille économique et sociale, dont les missions sont les suivantes :

- Identifier et rencontrer les principaux acteurs de la vie économique et sociale implantés sur le territoire de la Caisse régionale.
- Se tenir informé des évolutions et des projets en cours dans le domaine économique et social.

Référent Recruter de nouveaux administrateurs, dont les missions sont les suivantes :

- Connaître les besoins de recrutement pour les 5 ans à venir (nombre et profils).
- Développer des relations avec les candidats potentiels.
- Former et intégrer les nouveaux venus.

Indicateurs retenus pour suivre ce risque				
Nombre de femmes / nombre total administrateurs de CL et CR au 31.12 / n-1				
2018		2019	2020	2021
34 %				
Répartition des administrateurs de Caisse Locale par CSP au 31.12 / n-1				
2018		2019	2020	2021
Agriculteurs Viticulteurs	57,2 %			
Artisans Commerçants	6,8 %			
Chef d'entreprise	7,8 %			
Profession Libérale	5 %			
Salariés	19,9 %			
Retraités	2,6 %			
Sans emploi	0,6 %			
Taux de présence aux assemblées générales (présents et représentés)				
2018		2019	2020	2021
75,8 %				
Taux de clients sociétaires / clients : parts des clients possédant des parts sociales au 31.12 / n-1-				
2018		2019	2020	2021
44,16%				

5. Notre pilotage et suivi de la démarche RSE

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne intègre dans son fonctionnement les thématiques de responsabilité sociétale et environnementale.

Afin d'accompagner et de structurer cette démarche il a été décidé la création d'un Comité RSE constitué de représentants de la Direction Générale, de Directeurs et de Cadres de l'entreprise.

Le premier Comité RSE s'est réuni le Mercredi 5 décembre 2018 et se réunira 3 fois par an à l'avenir.

Le Comité assure les missions suivantes :

- Veiller au respect de la stratégie définie par la Caisse Régionale en fonction des grands enjeux propres au secteur financier et à son environnement.
- Valider et prioriser les risques, leurs impacts et les indicateurs retenus dans la DPEF.
- Assurer un suivi des indicateurs retenus pour mesurer l'évolution et l'atteinte des objectifs et la mise en œuvre des plans d'action y afférents.
- Etre force de proposition pour projets, innovations et opportunités aux enjeux RSE,
- Mobiliser sur les sujets RSE (relais internes),

L'évaluation de la démarche RSE du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est soumise à un avis de présence et à un audit de sincérité des données publiées par un organisme tiers indépendant (Loi Grenelle 2 n°2010-788, art 225).

Méthodologie d'identification et de hiérarchisation des risques extra-financiers retenus dans la Déclaration de Performance Extra Financière.

Sur la base des risques inhérents aux établissements financiers en général et au Crédit Agricole en particulier retenus par Crédit Agricole SA, la Directrice des Marchés Particuliers et Professionnels Marketing Multicanal et Innovation et le Coordinateur RSE ont retenus les risques et enjeux majeurs pour le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne.

Ces risques et enjeux majeurs ont été présentés au Comité RSE pour validation.

La Déclaration de Performance Extra Financière du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, intégré au Rapport de gestion, est publiée annuellement.

6. Les thèmes non traités

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes suivants ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion. Des informations sont néanmoins disponibles sur notre site internet ou dans notre rapport RSE.

Thèmes	
1	Respect des droits de l'homme
2	Economie circulaire
3	Gaspillage alimentaire

Exclusion spécifique des lois plus récentes

Compte tenu de la publication tardive des lois (23 et 30 octobre 2018), nous n'avons pas été en mesure d'intégrer les thèmes suivants à notre analyse de risques RSE et/ou de traiter ces sujets ; ces thèmes, s'ils constituent des risques principaux, seront traités lors du prochain exercice.

- loi sur la lutte contre les fraudes du 23 octobre 2018 : la lutte contre l'évasion fiscale
- loi sur l'alimentation durable du 30 octobre 2018 : la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable

NOTE METHODOLOGIQUE

Le périmètre couvert par ce rapport est celui de la Caisse de Crédit Agricole Champagne Bourgogne, de ses caisses locales et de la Société Technique de Titrisation « FCT Crédit Agricole Habitat ». Le fonds dédié FCP Sequana n'est pas inclus dans le périmètre compte-tenu de sa non significativité sur les indicateurs RSE.

Les données chiffrées retranscrites sont celles observées au cours de l'exercice 2018 à l'exclusion des données chiffrées non parvenues, relatives au taux de pénétration par CSP.

Un dispositif procédural a été mis en place. La collecte des données est organisée début janvier auprès de chaque responsable d'activité. L'information des responsables d'activité est faite par : une lettre de cadrage et une fiche descriptive des indicateurs requis.